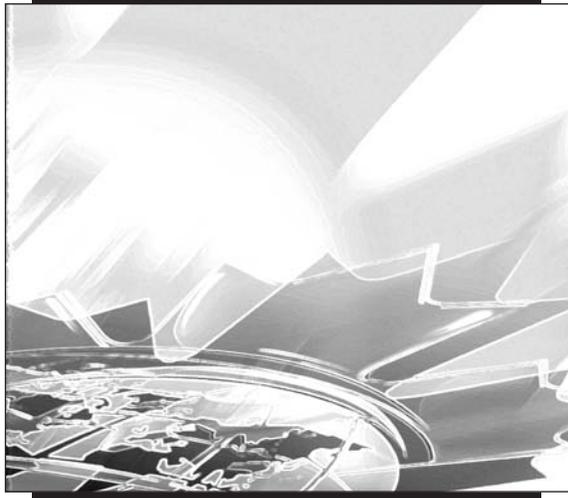


Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur les plans et les priorités

2003–2004



Approuvé par

A handwritten signature in black ink, reading "Denis Coderre". The signature is fluid and cursive, with the first name "Denis" and the last name "Coderre" clearly distinguishable.

L'honorable Denis Coderre
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

Section I : Message du ministre et déclaration de la direction.	3
A. Message du ministre	3
B. Déclaration de la direction	5
Section II : Raison d'être	7
Section III : Vue d'ensemble de la planification et priorités du Ministère . 9	9
A. Vue d'ensemble de la planification	9
B. Priorités pour 2003-2004	11
Renouveler la citoyenneté et l'intégration	12
Répondre aux besoins économiques des Canadiens	12
Accroître la confiance du public dans la gestion de l'accès au Canada	13
Poursuivre la mise en œuvre de la gestion moderne	13
Orientation stratégique de CIC	14
Section IV : Plans par résultat stratégique	15
A. Résumé	15
B. Détails	17
Résultat stratégique 1 :	
Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada	17
Résultat stratégique 2 :	
Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir	21
Résultat stratégique 3 :	
Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne	26
Résultat stratégique 4 :	
Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada	32
Mettre en œuvre la gestion moderne à CIC	41
Partenariats stratégiques et initiatives horizontales.	44

Section V : Organisation	49
A. Organigramme du Ministère	49
B. Responsabilités	50
C. Dépenses prévues	51
Tableau 5.1 : Dépenses nettes prévues par secteur d'activité (en millions de dollars) et équivalents temps plein.	51
Tableau 5.2 : Dépenses prévues – Concordance des résultats stratégiques et des secteurs d'activité (en millions de dollars).	52
Tableau 5.3 : Dépenses prévues en millions de dollars et équivalents temps plein.	53
Section VI : Annexes	55
Annexe 1	55
Tableau 6.1 : Sommaire des paiements de transfert (en millions de dollars)	55
Annexe 2	56
Aperçu des programmes de paiements de transfert.	56
Annexe 3	58
Tableau 6.2 : Coût net des programmes de CIC pour 2003-2004 (en millions de dollars)	58
Annexe 4	59
Tableau 6.3 : Recettes non disponibles (en millions de dollars).	59
Annexe 5	60
Principales initiatives réglementaires.	60
Annexe 6	61
Stratégie de développement durable pour 2001-2003.	61
Index.	65

Section I :

Message du ministre et déclaration de la direction

A. Message du ministre



J'ai le plaisir de déposer, devant le Parlement et le peuple canadien, le *Rapport sur les plans et les priorités* de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour les exercices 2003-2004 à 2005-2006.

L'immigration a beaucoup à apporter à l'édification du *Canada que l'on veut*. Les Canadiens cherchent des moyens d'exprimer leur identité : ce que nous sommes en tant que nation, ce que nous essayons de construire ensemble, et la contribution que nous pouvons escompter, de la part des nouveaux Canadiens, au partenariat liant le gouvernement et les citoyens. L'immigration est un outil primordial pour répondre aux besoins économiques du Canada et faire de notre pays une terre aux possibilités sans cesse renouvelées. L'immigration continue, parallèlement, d'aider le Canada à assurer la réunification des familles et à remplir ses engagements humanitaires envers les personnes qui ont besoin de protection.

J'ai déposé, en 2002, un projet de loi pour l'adoption d'une nouvelle Loi sur la

citoyenneté au Canada¹ qui modernisera les critères régissant l'octroi de la citoyenneté canadienne. Cette nouvelle loi raffermira les valeurs canadiennes par la modification du serment de citoyenneté, auquel on intégrera le concept de loyauté envers le Canada et le respect des valeurs démocratiques. La loi proposée confèrera un nouveau rôle aux commissaires à la citoyenneté, qui feront la promotion des valeurs de la citoyenneté canadienne dans les collectivités. De plus, elle établira un nouveau processus décisionnel pour faire face au nombre élevé des demandes de citoyenneté. Cette loi est un autre jalon important du renouvellement des fondements législatifs, stratégiques et symboliques de CIC.

Faire du Canada la destination privilégiée des immigrants, des étudiants et des travailleurs temporaires favorisera une économie forte, dynamique et de calibre mondial. En élargissant à l'ensemble du Canada les avantages de l'immigration, nous pouvons contribuer à la croissance de toutes les régions du pays. Notre défi : trouver des moyens de mettre rapidement à profit les capacités productrices des immigrants et travailler en étroite collaboration avec nos partenaires pour éliminer les obstacles qu'ont à surmonter les immigrants. En optant pour le Canada, les nouveaux arrivants contribuent au dynamisme de notre pays.

Je me suis aussi engagé à veiller à ce que les Canadiens aient confiance dans la façon dont nous contrôlons l'accès au Canada. Le gouvernement a récemment signé avec les États-Unis une entente sur les tiers pays sûrs, et il met en œuvre le plan d'action sur la

¹ Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0238-f.html>.

frontière intelligente. Autant de mesures qui garantiront un surcroît de sécurité à la frontière que nous partageons avec notre voisin du Sud. Afin d'accroître la sécurité à la frontière et de faciliter les déplacements à l'étranger, CIC a adopté une nouvelle carte de résident permanent. Il lui faudra consentir d'autres efforts pour définir et gérer les risques qui se présentent au Canada et aux Canadiens, tout en garantissant la libre circulation des personnes. Cet objectif demeurera une priorité de CIC en 2003-2004.

Notre pays s'est acquis une réputation bien méritée auprès de la communauté internationale en ce qui concerne le respect des droits humains et la protection des personnes dans le besoin. Les Canadiens doivent avoir la certitude que nous offrons protection et perspectives d'avenir à ceux qui satisfont à nos exigences et que nous fermons la porte à ceux qui n'y répondent pas.

CIC continuera de jouer son rôle dans l'édification de notre magnifique pays en mettant davantage l'accent sur une intendance prudente et une gestion axée sur les résultats. Le Ministère a subi une transformation qui s'est répercutée sur les façons de faire de tous les secteurs de son organisation. Par sa détermination à appliquer les principes et les pratiques de la gestion moderne, CIC se donne les moyens voulus de respecter les plans et les priorités établis dans le présent rapport.



L'honorable Denis Coderre
Ministre de la Citoyenneté
et de l'Immigration

B. Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) 2003-2004 de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004*.

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs attribués.

Signature : 

Nom : Michel Dorais
Titre : Sous-ministre

Date : 26 février 2003

Téléphone : (613) 954-3501

Section II :

Raison d'être

La mission de Citoyenneté et Immigration Canada est de bâtir un Canada plus fort en :

- tirant le maximum d'avantages des mouvements migratoires mondiaux;
- protégeant les réfugiés au Canada et à l'étranger;
- favorisant l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants;
- contrôlant l'accès au territoire canadien.

Ces objectifs, dont découlent les quatre résultats stratégiques de CIC, sous-tendent l'ensemble intégré et dynamique des programmes et services offerts par le Ministère.

Les résultats stratégiques de CIC sont les suivants :

- maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada;

- protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir;
- favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne;
- appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour contrôler l'accès au Canada.

Les programmes d'immigration et de citoyenneté² du Canada ont permis de bâtir un pays dont les citoyens sont respectés partout dans le monde. CIC admet des immigrants, des étudiants, des visiteurs et des travailleurs temporaires qui contribuent à la croissance du Canada aussi bien sur le plan économique que social. Il rétablit les réfugiés, les protège et leur offre l'asile. Il aide en outre les nouveaux arrivants à s'adapter à la société canadienne et à acquérir la citoyenneté. CIC contrôle enfin l'accès au Canada de manière à protéger la santé de la population, à garantir sa sécurité, et à préserver l'intégrité des lois canadiennes.

2 Pour plus de détails sur les programmes de CIC, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/index.html>.

Section III :

Vue d'ensemble de la planification et priorités du Ministère

A. Vue d'ensemble de la planification

Le mandat de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) découle de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de la *Loi sur la citoyenneté*. CIC est un ministère aux ramifications nationales et internationales : il compte 81 bureaux au Canada et dispose d'un réseau de 91 points de service à l'étranger. Il reçoit chaque année environ 500 000 demandes d'immigration et accorde la citoyenneté à 160 000 nouveaux Canadiens. En 2001, les employés du Ministère ont traité plus de 800 000 demandes présentées par des personnes souhaitant séjourner temporairement au Canada à titre de visiteurs, d'étudiants et de travailleurs, et il a exécuté 9 542 ordonnances de détention et 9 165 mesures de renvoi.

Les hommes et les femmes au service du Ministère travaillent dans des milieux divers : dans les bureaux des diverses régions du Canada, les aéroports et les postes frontaliers établis à la frontière canado-américaine, ainsi que dans les ambassades que possède le Canada partout dans le monde. Ils sont appelés à appliquer, à des cas particuliers, des dispositions législatives et réglementaires souvent complexes, tout en conciliant ces exigences avec les désirs et les besoins, bien humains, qui motivent les demandes du statut de résident permanent ou temporaire ainsi que les demandes de citoyenneté canadienne.

CIC apporte une contribution appréciable au développement économique et social du Canada. Le discours du Trône ayant ouvert la deuxième session de la 37^e législature du Canada fait mention des thèmes importants qui intéressent directement CIC.³ Le gouvernement s'y engage en effet à faire du Canada une destination de choix, pour les étudiants étrangers talentueux et les travailleurs qualifiés, et à moderniser sa législation en matière de citoyenneté pour raffermir les droits et les responsabilités intrinsèques à la citoyenneté canadienne.

L'immigration étant un domaine de compétence partagée avec les provinces, les partenariats sont d'une importance capitale pour CIC. Celui-ci a établi des partenariats fructueux pour gérer conjointement de nombreux aspects du programme, comme en témoignent les initiatives issues de la rencontre d'octobre 2002 des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'immigration.⁴ À l'échelle des collectivités, CIC a conclu d'importants partenariats avec un large éventail d'organismes offrant des services aux nouveaux arrivants, p. ex. : cours de langue, aide de base à l'établissement et intégration dans la communauté. De plus, le Ministère travaille avec les territoires et les provinces afin de mieux répartir les avantages de l'immigration dans l'ensemble du pays. Pour mieux tirer parti des

3 Voir <http://www.ddt-sft.gc.ca>.

4 Pour plus de renseignements sur les accords fédéraux-provinciaux, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0235-f.html>.

migrations mondiales, CIC continue également de collaborer avec ses partenaires du monde de l'industrie et de l'enseignement afin d'aider les travailleurs qualifiés à entrer plus facilement au Canada.

Dans le cadre de sa Stratégie des frontières multiples, CIC collabore avec ses partenaires internationaux et canadiens pour empêcher d'entrer au pays les personnes présentant un risque pour la santé ou la sécurité des Canadiens. Le Ministère doit à cette fin maintenir des rapports étroits avec les gouvernements étrangers et les gouvernements provinciaux et territoriaux, les autres ministères et organismes fédéraux et les partenaires de l'extérieur, tels que les transporteurs aériens.

CIC collabore étroitement avec plusieurs ministères et organismes fédéraux. Son réseau de prestation des services à l'étranger repose sur une étroite coopération avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Au Canada, CIC travaille de concert avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le programme des travailleurs étrangers temporaires est un programme gouvernemental bien coordonné auquel participent CIC et Développement des ressources humaines Canada (DRHC), tandis que CIC et Patrimoine canadien assument de concert les activités de promotion de la citoyenneté. Le Ministère prend part à nombre d'activités de recherche avec des partenaires fédéraux, notamment DRHC, Justice Canada et Statistique Canada. Il met de plus en œuvre, de concert avec DRHC et Industrie Canada, la Stratégie d'innovation du Canada.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)⁵ est un tribunal indépendant qui rend des décisions sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés,

conformément à la *Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés*. Comme CIC traite les demandes d'asile avant et après leur audience, il travaille en étroite collaboration avec la CISR sur le plan administratif.

Les programmes d'établissement et de citoyenneté du Ministère visent à aider les nouveaux arrivants à trouver leur place au Canada. Cette tâche consiste entre autres à chercher des moyens novateurs d'aider les intéressés à surmonter les obstacles les empêchant de participer pleinement à la vie de la société, que ces obstacles tiennent à la connaissance de la langue, à la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger, à la discrimination ou aux séquelles laissées par la persécution.

Dans un monde désormais gouverné par l'économie du savoir, ce sont des compétences et des capacités d'innovation de ses citoyens que dépendra la performance du Canada. Les efforts qu'accomplit CIC font partie intégrante des stratégies que le gouvernement met en œuvre pour favoriser ces caractéristiques. Celui-ci voit dans l'immigration un moyen de soutenir la croissance et le développement économique, surtout dans les régions où les nouveaux immigrants se sont rarement installés.

Les événements tragiques survenus le 11 septembre 2001, aux États-Unis, ont transformé le monde sur les plans de la sécurité internationale et nationale. Les Canadiens sont davantage conscients des conséquences que peuvent avoir pour la sécurité les divers programmes du gouvernement, notamment dans le domaine de l'immigration et de la citoyenneté. La situation internationale nous impose de nous concentrer sur la sécurité nationale, et de veiller tout particulièrement à gérer les problèmes à l'échelle du continent. Pourtant, même inquiets de la sécurité, les Canadiens demeurent manifestement favorables à la tradition humanitaire de leur pays et sont

5 Voir http://www.irb.gc.ca/fr/index_f.htm.

soucieux de sa réputation de chef de file en ce qui concerne le respect des droits de la personne, la protection des réfugiés et la consolidation de la paix.

Organisme d'envergure nationale et internationale, CIC exerce son activité dans un contexte présentant tantôt des risques tantôt des occasions à saisir. La fluctuation du climat géopolitique est source de risques, tandis que l'existence de travailleurs étrangers susceptibles de contribuer au développement du Canada est riche de possibilités. L'origine et le nombre des demandes de résidence permanente ou temporaire peuvent changer rapidement, de sorte que le Ministère doit pouvoir s'adapter rapidement à l'évolution des circonstances, et ce, dans un contexte d'austérité financière. Pour tirer le plus grand parti possible de ces possibilités, CIC doit être capable de souplesse.

Le défi du Ministère est d'établir un juste milieu entre son rôle de facilitateur (faire entrer les nouveaux arrivants au pays, et les aider) et son rôle en matière d'exécution de la loi (empêcher l'entrée au Canada des personnes qui ne satisfont pas aux exigences de la loi). Pour exercer son activité dans ce contexte, CIC doit être en mesure d'établir les priorités, de dresser des plans pour les respecter et d'affecter les ressources là où elles sont les plus importantes.

B. Priorités pour 2003-2004

En 2002-2003, une des grandes priorités de CIC a consisté à mettre en œuvre la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).⁶ Entrée en vigueur le 28 juin 2002, la nouvelle loi est l'aboutissement de la réforme la plus approfondie de la législation sur l'immigration à avoir été effectuée depuis 1976. La LIPR a institué un nouveau mode de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires qui permet de mieux répondre aux besoins des employeurs canadiens. Elle a aussi simplifié les procédures régissant l'entrée des étudiants et des travailleurs étrangers temporaires, et modernisé les dispositions concernant le parrainage des membres de la famille. Enfin, la LIPR prévoit parallèlement des mesures d'exécution de la loi plus rigoureuses à l'égard des individus qui pourraient tenter de contourner la loi.

CIC a joué un rôle capital dans les efforts coordonnés du gouvernement du Canada visant à mieux protéger les Canadiens à la suite des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis. Il a par ailleurs mis en œuvre d'importantes nouvelles initiatives pour renforcer ses activités dans le domaine de l'exécution de la loi. Le plan d'action canado-américain sur la frontière intelligente a permis d'améliorer la sécurité à notre frontière commune. Pour empêcher les individus interdits de territoire et potentiellement dangereux de gagner l'Amérique du Nord, la Stratégie conjointe des frontières multiples renouvelle l'importance accordée à l'inspection et à l'interception à tous les points qui jalonnent l'itinéraire de ces personnes. Les nouvelles mesures de contrôle adoptées aux points d'entrée et aux bureaux de CIC à l'étranger ont également permis d'améliorer la sécurité. L'adoption de la nouvelle carte de résident permanent a, quant à elle, amélioré l'intégrité des documents. CIC a intensifié ses échanges d'information et de renseignements avec ses partenaires nationaux et internationaux. Il a de plus mis sur pied une nouvelle Direction générale du renseigne-

6 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/index.html>.

ment afin d'accroître la coordination et la collaboration dans ce domaine. Toutes ces mesures ont été prises en application et en sus des pouvoirs plus importants conférés par la LIPR pour assurer l'exécution de la loi.

Tablant sur les réalisations accomplies l'année dernière, les principales activités de CIC en 2003-2004 seront axées sur les quatre priorités suivantes :

- renouveler la citoyenneté et l'intégration;
- répondre aux besoins économiques des Canadiens;
- accroître la confiance du public dans la gestion de l'accès au Canada;
- poursuivre la mise en œuvre de la gestion moderne.

Renouveler la citoyenneté et l'intégration

La définition des droits et responsabilités inhérents à la citoyenneté occupe une place plus importante qu'auparavant dans l'échelle des priorités nationales. CIC se concentrera donc sur l'élaboration de la nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada⁷ pendant la période de planification. En adoptant une nouvelle loi, en redéfinissant la citoyenneté et en revoyant ses programmes d'intégration, CIC étudiera de nouveaux moyens de définir le partenariat liant les néo-Canadiens à leurs gouvernements.

Ces activités consisteront entre autres à revoir le modèle utilisé pour répartir les fonds d'établissement dans le contexte financier actuel, ainsi qu'à analyser l'incidence de l'immigration sur les collectivités et les conséquences des stratégies de régionalisation, en se concentrant particulièrement sur l'appui à apporter aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. On trouvera à la section IV un aperçu des activités prévues à l'appui de cette priorité, sous la rubrique *Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne.*

Ces mesures contribueront à procurer au Canada une base solide pour la citoyenneté et pour l'exécution plus efficace des programmes d'intégration de CIC. La mise en place de programmes d'intégration et de citoyenneté modernes, qui répondent aux besoins des nouveaux arrivants, profitera à tous les Canadiens.

Répondre aux besoins économiques des Canadiens

Alors que le discours du Trône de septembre 2002 soulignait l'importance du rôle que joue CIC dans l'économie canadienne, la Stratégie d'innovation du Canada⁸ insiste sur la nécessité de doter le Canada d'une main-d'œuvre qualifiée. CIC veut en priorité contribuer à l'économie canadienne.

Dans ce contexte, le Ministère étudiera les moyens à prendre pour mieux répondre aux besoins économiques du Canada et mettre plus rapidement à profit les capacités de production des nouveaux arrivants. Le gouvernement du Canada a clairement fait connaître ses grands objectifs : accélérer le traitement des travailleurs qualifiés, élargir le programme des étudiants et éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger. Les mesures prises pour atteindre ces objectifs occuperont une place importante parmi les activités que CIC exécutera pendant la présente période de planification. Le Ministère continuera de collaborer avec ses partenaires du monde de l'enseignement pour favoriser la venue d'étudiants étrangers, et il continuera de coopérer étroitement avec DRHC pour éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger. Il établira, de concert avec les provinces, les territoires et les collectivités, des stratégies de régionalisation afin de mieux répartir les avantages de l'immigration dans toutes les régions du pays.

Les efforts faits relativement à cette priorité contribueront à faire profiter les Canadiens des compétences apportées par les nouveaux arrivants et à offrir à ces derniers des chances

7 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/loi-cit.html>.

8 Voir <http://www.strategieinnovation.gc.ca>.

adéquates de réussir au Canada. On trouvera à la section IV, sous la rubrique *Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada*, les mesures prévues pour respecter cette priorité.

Accroître la confiance du public dans la gestion de l'accès au Canada

La sécurité a toujours constitué une priorité dans les programmes de CIC. C'est grâce à la gestion prudente des risques inhérents aux migrations que les Canadiens ont pu bénéficier des avantages offerts par l'un des programmes d'immigration les plus dynamiques qui soit au monde. Les attentats terroristes perpétrés aux États-Unis, en septembre 2001, ont amené les gouvernements et les citoyens de tous les pays à revoir le niveau de sécurité nécessaire pour respecter l'engagement pris à l'égard de la mobilité internationale. Comme il est indiqué ci-dessus, CIC a mis beaucoup de nouvelles initiatives en œuvre pour mieux assurer la sécurité des Canadiens. Il a par exemple appliqué les mesures relatives à l'immigration prévues dans la Déclaration sur la frontière intelligente⁹, élaboré la Stratégie des frontières multiples, créé la Direction générale du renseignement et adopté la carte de résident permanent¹⁰. Ces mesures constituent certes une base solide pour l'avenir, mais le Ministère doit poursuivre les efforts cruciaux qu'il accomplit en ce sens.

Au cours de la période visée, CIC prendra des mesures pour rétablir la confiance du public dans la façon dont les demandes d'asile sont traitées. Il verra à cette fin à gérer efficacement les risques tout en respectant les objectifs humanitaires du Canada.

Afin de mieux gérer les risques qui se présentent au sein même du Canada, CIC parachèvera l'élaboration d'un nouveau cadre devant régir la détention, et il évaluera les mesures prises pour assurer la sécurité du public et lutter contre le terrorisme. Le Ministère tirera parti des investissements faits dans les outils technologiques conçus pour assurer le contrôle et le suivi des cas. À long

terme, CIC se tournera vers des solutions technologiques de pointe pour repérer les personnes qui risquent de présenter un danger pour le Canada.

Les mesures que CIC prendra pour atteindre cet objectif prioritaire seront conçues de manière à procurer aux nouveaux arrivants un accès équitable mais contrôlé au Canada, et à montrer aux Canadiens que CIC gère les risques de façon proactive. On trouvera à la section IV, sous les rubriques *Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir* et *Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada*, les mesures prévues pour respecter cette priorité.

Poursuivre la mise en œuvre de la gestion moderne

La mesure dans laquelle on réussira à respecter les priorités définies ci-dessus dépendra en grande partie de la mise en œuvre des principes et pratiques de la gestion moderne. Le Ministère a consenti des investissements considérables dans la gestion moderne, mais il reste encore beaucoup à faire. CIC continuera de faire face aux lacunes que présentent ses activités, du fait de leur complexité croissante et de l'augmentation des volumes. Il continuera également de prendre des mesures pour améliorer l'infrastructure.

Pour combler ces lacunes, des mesures seront prises dans les sept secteurs clés de la gestion moderne : leadership stratégique, orientation fonctionnelle, information de gestion intégrée, valeurs et éthique, gestion des risques, gestion des ressources humaines et gestion financière. Les objectifs, pour la période visée, sont d'intégrer les concepts de la gestion moderne dans la culture de CIC, d'établir des normes de fonctionnement plus claires, de surveiller les progrès et de tenir compte des leçons tirées de ces efforts. Grâce à la mise en œuvre des pratiques de la gestion moderne, le Ministère est géré d'une façon plus efficace, efficiente et tournée vers l'avenir.

9 Voir <http://www.dfait-maeci.gc.ca/can-am/menu-fr.asp?mid=1&cat=10>.

10 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/carte-rp/index.html>.

Orientation stratégique de CIC

Les priorités dégagées pour 2003-2004 contribueront à l'orientation stratégique globale de CIC : établir des programmes d'immigration et de citoyenneté dynamiques et sécuritaires. Pour être dynamique, le programme d'immigration doit pouvoir attirer des personnes d'un plus grand nombre de pays à un plus grand nombre d'endroits au Canada. Grâce à l'établissement de partenariats efficaces, il doit de plus fournir le soutien dont ces personnes ont besoin pour réussir leur intégration à la vie socio-économique du Canada. Les priorités de CIC pour 2003-2004 visent à donner suite aux engagements pris dans le discours du Trône, à renforcer l'engagement pris relativement aux initiatives à l'échelle du gouvernement et à bien positionner le Ministère pour l'avenir. Ce programme stratégique table sur les améliorations récemment apportées, dans les domaines législatif et de l'infrastructure, pour préparer CIC à relever les défis que l'avenir lui réserve.

Section IV :

Plans par résultat stratégique

A. Résumé

Le tableau ci-après présente les quatre résultats stratégiques de CIC et signale les mesures à prendre pour remplir le mandat du Ministère (approuvé par le Conseil du Trésor en 1997). Le tableau 4.1 indique les dépenses prévues pour les exercices de 2003-2004 à 2005-2006, par résultat stratégique.

La section B présente les principales activités que CIC mettra en œuvre au cours des trois prochaines années pour obtenir ses résultats stratégiques. Les activités qui contribuent à l'obtention de plus d'un résultat ou qui intéressent l'ensemble du Ministère sont traitées dans les sous-sections *Mettre en œuvre la gestion moderne à CIC* et *Partenariats stratégiques et initiatives horizontales*. Chaque sous-section comporte un tableau résumant les résultats prévus.

Résultats stratégiques de CIC	
Résultats visés	Mesures à prendre pour obtenir le résultat visé
Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada	<ul style="list-style-type: none">• Atteinte des cibles d'immigration prévues.• Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens.• Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien.• Sélection de gens d'affaires, y compris des investisseurs.• Admission de travailleurs temporaires qui comblent des pénuries de compétences et qui transfèrent aux travailleurs canadiens des qualifications professionnelles en demande.• Admission de visiteurs et d'étudiants qui stimulent la demande de biens et de services.
Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir	<ul style="list-style-type: none">• Admission du nombre prévu de réfugiés pris en charge par le gouvernement et de réfugiés parrainés par des groupes privés.• Prestation d'un programme de rétablissement des réfugiés plus efficace et mieux adapté aux besoins.• Établissement d'ententes de collaboration efficaces et efficientes avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.• Accroissement de l'influence du Canada au sein des initiatives internationales visant à protéger les réfugiés.

Résultats stratégiques de CIC (suite)	
Résultats visés	Mesures à prendre pour obtenir le résultat visé
Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne. • Amélioration de la reddition de comptes pour garantir l'exécution efficace et efficiente des programmes d'établissement. • Possibilité donnée aux résidents permanents admissibles de participer pleinement à la vie de la société canadienne en leur octroyant la citoyenneté et en établissant le bien-fondé des revendications de la citoyenneté. • Promotion efficace et bonne compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration.
Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Activités du Ministère contribuant à protéger la société canadienne. • Interception des personnes qui tentent d'entrer au Canada sans les documents voulus. • Identification dans des rapports et, au besoin, détention des contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>. • Renvoi des personnes interdites de territoire, surtout celles qui présentent une menace pour la société canadienne.

Tableau 4.1 : Dépenses prévues par résultat stratégique

Dépenses nettes prévues par résultat stratégique (en millions de dollars)

Résultat stratégique	Dépenses prévisionnelles 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada	151,4	169,7	157,8	150,7
Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir	116,0	103,1	100,6	100,5
Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne	382,9	420,2	415,4	413,9
Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada	354,7	377,4	334,9	329,5
Dépenses nettes prévues	1 005,0*	1 070,4	1 008,7	994,6

*Représente la prévision la plus juste du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice. Le nombre total d'équivalents temps plein de CIC pour 2003-2004 est 5 515. (Pour la ventilation par secteur d'activité, voir le tableau 5.1.)

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2003-2004 sont supérieures à celles prévues pour les deux années suivantes principalement du fait que des fonds ont été reportés de 2002-2003 à 2003-2004. Les sommes reportées concernent principalement le Système mondial de gestion des cas (SMGC). De plus, les fonds attribués à la carte de résident permanent atteignent un maximum en 2003-2004, année correspondant à la mise en œuvre initiale, puis diminuent en 2004-2005 par suite de la réduction des sommes nécessaires pour traiter le nombre estimatif des demandeurs.

B. Détails

Résultat stratégique 1 : Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada

Dépenses prévues et équivalents temps plein				
	Dépenses prévisionnelles 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
En millions de dollars	151,4	169,7	157,8	150,7
ETP	1 581	1 703	1 686	1 632

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2003-2004 sont supérieures à celles prévues pour les années suivantes du fait principalement que des fonds ont été reportés de 2002-2003 à 2003-2004.

Introduction

CIC maximisera les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada de la façon suivante : il atteindra les cibles prévues pour l'immigration; il favorisera la réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens; il sélectionnera des immigrants, y compris des gens d'affaires, capables de s'adapter au marché du travail canadien; il admettra des travailleurs temporaires pour combler les pénuries de compétences; il admettra des visiteurs et des étudiants afin de stimuler la demande de biens et de services.

L'orientation fonctionnelle pour les activités associées à ce résultat stratégique émane principalement de la Direction générale de la sélection. Celle-ci bénéficie toutefois de la participation active du réseau d'exécution du Ministère, qui exerce son activité dans l'ensemble du Canada, et de celle des bureaux des visas établis à travers le monde; elle dispose également de l'étroite

collaboration de la Direction générale de l'intégration et du Réseau de services du Ministère.

Pour maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada, il faudra, au cours du prochain exercice, se concentrer sur les activités suivantes : réaliser pleinement les avantages de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR)¹¹; gérer soigneusement les fourchettes de manière à atteindre les objectifs fixés, selon les proportions établies pour les diverses catégories; et contribuer au respect des engagements pris par le gouvernement.

L'une des grandes activités prévues pour 2003-2004 consistera à élaborer des politiques et des initiatives pour respecter les engagements formulés dans le discours du Trône et les principes énoncés dans la *Stratégie d'innovation du Canada*¹², puis à faire connaître ces politiques et initiatives. Après avoir tenu des consultations, CIC procédera à la conception et à la mise à

11 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/index.html>.

12 Voir <http://www.strategieinnovation.gc.ca/cmb/innovation.nsf/pages/Menu-f>.

l'essai d'initiatives dans le cadre de projets qui seront réalisés en 2003-2004. Il sera primordial, à cette fin, de renforcer les partenariats en place et d'étudier les moyens d'amener les intéressés à consentir des efforts. Ce faisant, nous jetterons les bases d'une mesure du rendement plus rigoureuse pour les années à venir.

Atteinte des cibles fixées pour l'immigration¹³

En 2003, CIC prévoit faire entrer au Canada, à titre de résidents permanents, entre 220 000 et 245 000 personnes. CIC s'est donné pour objectif d'admettre ces immigrants dans les proportions suivantes : 60 % dans la catégorie de l'immigration économique, 40 % dans la catégorie non économique. En d'autres termes, 60 % des personnes sélectionnées seront formées des travailleurs qualifiés, des gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs, travailleurs autonomes), des aides familiaux et des candidats des provinces, tandis que le reste devrait se répartir entre la catégorie du regroupement familial (26 %) et celle des personnes protégées (13 %). Ce plan témoigne de la volonté de CIC d'établir un équilibre entre les différents éléments du programme d'immigration : réunification des familles, protection des personnes et immigration économique. Le programme d'immigration répondra ainsi aux besoins du Canada et lui procurera le maximum d'avantages sociaux et économiques.

L'on s'accorde de plus en plus pour penser que les cibles fixées et la composition de la population des résidents permanents ont des répercussions importantes aux échelons national, provincial et local. En 2003-2004, CIC mettra au point un système intégré pour planifier et gérer les fourchettes, de façon à permettre une exécution prévisible mais souple du plan d'immigration. Cette importante activité est conforme au cadre de la gestion moderne de CIC, qui préconise d'adopter une approche intégrée à l'égard des programmes, des politiques et des opérations. Elle vise par ailleurs à améliorer

la reddition de comptes des fonctions ministérielles qui influent sur les cibles établies annuellement pour l'immigration.

Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens

La réunification des familles est une tradition importante du programme canadien d'immigration¹⁴. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), entrée en vigueur en juin 2002, a renforcé ce volet en précisant les critères de sélection et en les adaptant aux réalités sociales contemporaines.

En 2003-2004, CIC surveillera la mise en œuvre de la nouvelle loi dans le contexte de la sélection des résidents permanents de la catégorie du regroupement familial. Il faudra entre autres, à cette fin, surveiller les conséquences entraînées par l'élargissement de la définition de cette catégorie; l'incidence du nouveau mécanisme de sélection des époux et conjoints de fait se trouvant déjà au Canada; ainsi que l'impact des critères simplifiés adoptés pour évaluer le revenu des répondants.

CIC continuera de plus de collaborer avec ses partenaires afin d'établir un système fédéral pour récupérer, auprès des répondants, les prestations d'aide sociale versées aux personnes parrainées. L'objectif de CIC est de resserrer les rapports entretenus avec les provinces et les autres intervenants dans ce domaine.

Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien

Pour appuyer la Stratégie d'innovation du Canada et concurrencer les autres pays qui se disputent de plus en plus les travailleurs qualifiés, CIC continuera de collaborer avec DRHC et Industrie Canada afin d'établir des formalités propres à accélérer le traitement des travailleurs hautement qualifiés munis d'un emploi réservé. Les nouvelles formalités administratives, qui permettront de traiter les demandes plus rapidement, devraient être instaurées en 2003-2004¹⁵.

13 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0237-f.html> et <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/immigration2002.html>.

14 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/parrainer/index.html>.

15 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/qualifie/index.html>.

La reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger est d'une importance capitale pour la réussite des nouveaux résidents permanents. CIC secondera DRHC dans ses démarches auprès des provinces et des territoires, qui sont responsables des organismes de réglementation professionnelle.

De plus, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'immigration ont fait connaître leur intention d'élaborer des stratégies afin de répartir plus uniformément les avantages de l'immigration dans l'ensemble du pays. Actuellement, plus de 75 % de l'ensemble des immigrants s'établissent à Toronto, Vancouver et Montréal. Pour attirer les immigrants dans les centres de moindre importance et les autres régions, y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et pour les encourager à y demeurer, il faudra appliquer des approches souples tenant compte des priorités provinciales et territoriales. CIC continuera de collaborer avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour appuyer les stratégies de régionalisation. Il utilisera à cette fin les mécanismes existants ou en établira de nouveaux, y compris les ententes sur la désignation des candidats des provinces, le programme des travailleurs étrangers temporaires et les activités de promotion ciblée menées conjointement.

Sélection des gens d'affaires, y compris des investisseurs

Les gens d'affaires apportent avec eux des compétences, des talents d'entrepreneur et des capitaux dont le Canada a besoin pour stimuler son économie¹⁶. CIC surveillera de près, en 2003-2004, les répercussions des nouveaux critères de sélection prévus par la LIPR, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs du programme.

Sous le régime de la loi précédente, les gens d'affaires qui investissaient avant avril 1999 devaient faire un placement dans un fonds pour une période de cinq ans. En 2003-2004, CIC continuera de superviser et de vérifier ces fonds, et de veiller au respect des règles établies (200 fonds, d'une valeur d'environ 600 millions de dollars). Au cours des deux

prochaines années, CIC continuera de fermer ces fonds, lorsque les investisseurs auront satisfait à leurs obligations.

En 2003-2004, CIC analysera les principes et mécanismes du programme d'immigration des investisseurs pour en établir la pertinence compte tenu de la demande internationale, des besoins des provinces et de l'impact réel sur le monde des affaires. En 2004-2005, CIC reverra les conditions assorties au programme d'immigration des investisseurs pour déterminer si elles répondent aux besoins économiques actuels et si leur application est adéquate.

Admission de travailleurs temporaires qui comblent des pénuries de compétences et transfèrent aux travailleurs canadiens des qualifications professionnelles en demande

L'entrée de travailleurs temporaires¹⁷ est un volet important de la Stratégie d'innovation du gouvernement. En partenariat avec DRHC, CIC étudiera, de concert avec les provinces, les entreprises et les municipalités, des moyens de faciliter l'entrée des travailleurs temporaires et de favoriser leur répartition dans toutes les régions du Canada. Le Ministère continuera également d'améliorer le traitement et l'admission des travailleurs temporaires.

Admission de visiteurs et d'étudiants qui stimulent la demande de biens et de services

Les visiteurs et les étudiants étrangers¹⁸ stimulent l'économie en augmentant la demande de biens et de services. Soulignant les avantages que les étudiants étrangers procurent au Canada, le gouvernement s'engage, dans le discours du Trône, à faire du Canada une destination de choix pour les étudiants étrangers talentueux. CIC collaborera avec les provinces et les établissements d'enseignement intéressés pour élaborer des options à long terme visant à accroître le nombre des étudiants étrangers, selon les besoins.

16 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/affaires/index.html>.

17 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/index.html>.

18 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/index.html> et <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.html>.

Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada

Résultats prévus

Mesures	Activités clés
Atteinte des cibles d'immigration fixées	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir entre 220 000 et 245 000 personnes en 2003. • Obtenir que les nouveaux arrivants se répartissent de la façon suivante : 60 % dans la catégorie de l'immigration économique, et 40 % dans la catégorie non-économique. • Mettre en place un système intégré pour planifier et gérer les cibles.
Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et évaluer l'application de la nouvelle définition de la catégorie du regroupement familial. • Surveiller les effets des nouveaux critères de parrainage. • Resserrer les partenariats avec les provinces.
Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre de nouvelles formalités administratives visant à traiter les travailleurs qualifiés plus rapidement. • Élaborer des stratégies pour répartir plus uniformément les avantages de l'immigration d'un bout à l'autre du Canada.
Sélection de gens d'affaires, y compris des investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'application des nouveaux critères prévus par la LIPR. • Gérer plus efficacement les fonds établis avant l'entrée en vigueur du règlement d'application de la LIPR. • Étudier les principes et mécanismes appliqués dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs. • Revoir les modalités d'application du programme d'immigration des entrepreneurs.
Admission de travailleurs temporaires qui comblent des pénuries de compétences et transfèrent aux travailleurs canadiens des qualifications professionnelles en demande	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier, avec les partenaires, des moyens de faciliter l'entrée des travailleurs temporaires et d'en favoriser une plus grande répartition. • Continuer à améliorer le traitement et l'admission des travailleurs temporaires.
Admission de visiteurs et d'étudiants qui stimulent la demande de biens et de services	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des options à long terme pour attirer davantage d'étudiants étrangers, selon les besoins.

Résultat stratégique 2 : Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir

Dépenses prévues et équivalents temps plein				
	Dépenses prévisionnelles 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
En millions de dollars	116,0	103,1	100,6	100,5
ETP	182	195	203	201

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2002-2003 comprennent les coûts supplémentaires entraînés par le Programme fédéral de santé intérimaire. Les dépenses prévues pour 2003-2004 sont supérieures à celles prévues pour les années suivantes du fait que des fonds affectés au Programme d'aide au rétablissement ont été reportés de 2002-2003 à 2003-2004.

Introduction

CIC obtiendra ce résultat stratégique de la façon suivante : il atteindra les objectifs établis en ce qui concerne le nombre des réfugiés pris en charge par le gouvernement et celui des réfugiés parrainés par le secteur privé; il renforcera le programme de rétablissement des réfugiés pour qu'il réponde mieux aux besoins et soit plus efficace; il établira de meilleures ententes de collaboration avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié; il accroîtra l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés. L'orientation fonctionnelle pour les activités regroupées sous ce résultat stratégique émane principalement de la Direction générale des réfugiés; celle-ci bénéficie de la participation constante des bureaux régionaux au Canada et à l'étranger.

La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), en vigueur depuis juin 2002, précise les objectifs du programme de protection des réfugiés. Ceux-ci soulignent les obligations que le Canada doit remplir envers la communauté internationale en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (convention de Genève) et de son protocole de 1967. Ils réaffirment en outre la volonté du Canada de participer aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide aux personnes qui ont besoin de se rétablir. La LIPR insiste sur l'importance

de sauver des vies, de protéger les personnes de la persécution, et de mettre en place une procédure équitable et efficace qui soit respectueuse du processus canadien d'asile.

Les attaques terroristes perpétrées aux États-Unis, en septembre 2001, ont ravivé les inquiétudes des Canadiens au sujet de la façon dont nous sélectionnons et admettons les personnes, nos programmes humanitaires soulevant également des préoccupations à cet égard. La confiance de la population dans le système canadien de détermination du statut de réfugié a aussi été ébranlée en raison du volume croissant de demandes d'asile, de l'augmentation du nombre des demandes en attente de traitement et de l'allongement des délais de traitement. La population est parallèlement de plus en plus consciente de la nécessité d'intégrer les programmes canadiens de protection des réfugiés appliqués au Canada et à l'étranger.

L'une des grandes priorités de CIC pour 2003-2004 est de continuer à accroître la confiance du public dans la façon dont il contrôle l'accès au Canada. S'inscrit dans cette priorité, la volonté de CIC d'améliorer l'intégrité des programmes humanitaires¹⁹. En 2003-2004, CIC examinera le processus de détermination du statut de réfugié dans le but d'en améliorer la gestion globale. Il étudiera également les moyens de recourir de façon plus stratégique au rétablissement pour améliorer la protection globalement.

¹⁹ Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/index.html>.

Le Ministère examinera aussi les moyens de partager plus efficacement les responsabilités et de mieux structurer ses rapports avec ses principaux partenaires au Canada et à l'étranger, de façon à atteindre ses objectifs stratégiques et à rétablir la confiance des citoyens dans son mandat de protection. Les fonctionnaires de CIC mettront leurs compétences à profit lors des consultations, ateliers et comités qui seront organisés à cette fin.

Admission du nombre prévu de réfugiés pris en charge par le gouvernement et de réfugiés parrainés par des groupes privés

Le Plan d'immigration de 2003²⁰ prévoit, par catégorie, le nombre des nouveaux arrivants qui deviendront résidents permanents. Selon ces prévisions, entre 28 100 et 32 500 personnes protégées obtiendront la résidence permanente en 2003, soit 1 % de plus que le nombre prévu pour 2002. On s'attend à ce que ce nombre comprenne 7 500 réfugiés pris en charge par le gouvernement (plus 200 autres réfugiés qui devaient s'installer au Québec, après avoir été sélectionnés en 2002 en vertu de l'Accord Canada-Québec, mais qui n'ont pu devenir des résidents permanents avant 2003). On s'attend à ce que de 2 900 à 4 200 réfugiés soient parrainés par des groupes privés; à ce que de 13 000 à 15 600 soient reconnus comme tels au Canada; et à ce que de 4 500 à 5 000 soient des personnes à charge à l'étranger.

Prestation d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté aux besoins

L'une des principales priorités de CIC en 2003-2004 demeure le resserrement des relations avec des partenaires et des intervenants capables d'aider les réfugiés réétablis.

Comme la nouvelle loi offre une gamme plus vaste de possibilités en matière de parrainage privé, CIC pourra plus facilement renforcer les partenariats. Le Ministère, en 2003-2004 et pendant les exercices suivants, s'efforcera d'établir de nouveaux types de partenariats autorisés par la nouvelle loi.

De plus, en 2003-2004, CIC s'emploiera à améliorer les rapports du Canada avec ses principaux partenaires internationaux, par exemple le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. Il continuera de s'efforcer d'établir de nouveaux types de partenariats. Ainsi, CIC compte établir des modèles à l'intention des organismes de recommandation afin de pouvoir plus facilement définir les bassins de réfugiés authentiques et sélectionner les réfugiés à l'étranger.

CIC a conçu de nouvelles méthodes pour déterminer le lieu où les réfugiés sélectionnés à l'étranger devraient se réétablir au Canada. Il établira des indicateurs de rendement afin de déterminer la mesure dans laquelle les nouvelles approches contribuent à réduire les migrations secondaires.

Autre activité importante : poursuivre la mise en œuvre des mécanismes de surveillance et d'évaluation des programmes (p. ex. le cadre d'évaluation du Programme d'aide au rétablissement²¹) et continuer d'élaborer des plans de vérification des fournisseurs de services pour augmenter l'efficacité des programmes de rétablissement. CIC terminera l'évaluation du Programme d'aide au rétablissement en 2003-2004.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, le ministre du Travail et de l'Immigration du Manitoba ainsi que le maire de Winnipeg ont signé un protocole d'entente²² pour attirer un plus grand nombre d'immigrants et de réfugiés

20 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0237-f.html> et <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/immigration2002.html>.

21 CIC gère le Programme d'aide au rétablissement (sauf au Québec), conformément à l'engagement qu'il a pris envers la communauté internationale de rétablir les réfugiés sélectionnés à l'étranger. Le programme prévoit la prestation d'un soutien du revenu pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois, dans le cas des réfugiés pris en charge par le gouvernement; les réfugiés présentant des besoins spéciaux peuvent bénéficier d'un soutien du revenu pendant un maximum de 12 mois supplémentaires. Ce programme attribue aussi une aide financière aux organismes sans but lucratif pour les aider à offrir des services de base aux réfugiés réétablis pendant les quatre à six premières semaines suivant leur arrivée au Canada.

22 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0247-f.html>.

Maintenir la tradition humanitaire du Canada et protéger le Canada

Le Canada et les États-Unis ont signé le 5 décembre 2002 l'entente sur les tiers pays sûrs, que les parties comptent mettre en œuvre en 2003-2004²³. Cette entente interdit normalement à l'étranger provenant des États-Unis de demander l'asile au Canada. Cet accord de réciprocité contribuera au traitement ordonné des demandes d'asile et favorisera le partage des responsabilités en ce qui concerne la protection des personnes dans le besoin. La confiance du public dans l'intégrité du système d'asile s'en trouvera ainsi renforcée.

Les fonctionnaires de CIC qui mettront l'entente en œuvre recevront la formation voulue, et des systèmes informatiques seront conçus pour soutenir les opérations aux points d'entrée.

CIC et le nouveau département de la sécurité intérieure des États-Unis comptent établir des modalités nouvelles et plus complètes pour échanger l'information sur les demandeurs d'asile.

De plus, en 2003-2004, le Ministère se dotera d'un cadre stratégique qui tiendra compte des modifications instaurées par la LIPR quant à l'interruption et au réexamen des demandes d'asile ainsi qu'aux interventions de CIC aux audiences. Selon la LIPR, les personnes interdites de territoire pour raison de sécurité, criminalité organisée, atteinte aux droits humains ou grande criminalité ne peuvent demander l'asile. En outre, la LIPR permet de mettre fin aux demandes d'asile en pareils cas. CIC continue d'intervenir devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié dans les cas d'exclusion de demandeurs d'asile.

à Winnipeg, conformément à l'objectif de répartir plus uniformément les avantages de l'immigration. Appelé Programme d'aide pour le parrainage de réfugiés par le secteur privé à Winnipeg, ce projet pilote devrait commencer en 2003 et permettre l'admission d'environ 250 réfugiés. Ces réfugiés seront parrainés par le secteur privé et bénéficieront, au besoin, pour se rétablir d'une aide financière attribuée par la Ville de Winnipeg.

Établissement d'ententes de collaboration efficaces et efficientes avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)²⁴ est un tribunal administratif indépendant qui statue sur les demandes d'asile présentées au Canada même. CIC est responsable du traitement des demandeurs avant et après leur audience. Il demeure déterminé à continuer de collaborer avec la CISR pour améliorer l'efficacité et l'efficience du processus de détermination du statut de réfugié.

Accroissement de l'influence du Canada au sein des initiatives internationales visant à protéger les réfugiés

Le Canada continue d'entretenir des rapports stratégiques avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les pays qui partagent ses vues, tels les pays de l'Union européenne, au sujet des questions de protection internationale. CIC tirera profit des succès antérieurs en collaborant avec l'Agence canadienne de développement international et le MAECI pour définir les grandes priorités du programme de protection du HCR auxquelles il convient d'assurer un suivi. Le Canada assumerait alors la responsabilité d'un ou de plusieurs de ces dossiers (comme l'utilisation stratégique du rétablissement) au sein du Forum sur la protection internationale qu'il a été proposé de mettre sur pied.

Le Canada continuera de prendre part aux réunions trimestrielles du comité permanent et du comité de direction du HCR. Le gouvernement continuera de déléguer aux réunions spéciales et à celles des groupes de travail (comme le Groupe de travail sur

23 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/pays-surs.html>.

24 Voir http://www.irb.gc.ca/fr/index_f.htm.

le rétablissement) des représentants et des spécialistes de haut niveau. Le Canada s'est en outre engagé à jouer un rôle à titre de surveillant et de participant, s'il y a lieu, lorsque le mandat du HCR sera renouvelé en 2004.

Également en 2003-2004, CIC poursuivra ses pourparlers bilatéraux, dans le cadre par exemple du partenariat établi avec les États-Unis sur le thème de la Vision de la frontière. Il continuera en outre de participer aux forums multilatéraux, notamment les consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie.

En participant à des discussions de ce type, le Canada peut contribuer aux échanges internationaux sur la protection des réfugiés, et en tirer avantage. Mentionnons, à titre d'exemple, la coopération du Canada avec l'Union européenne (UE). Sur la question de la protection des réfugiés, nous avons en commun un certain nombre de points de vue avec l'UE. Il est donc important que le Canada reste en relation avec elle, au moment où les pays membres de l'UE œuvrent à l'élaboration de politiques communes en matière d'asile. De plus, les représentants du Canada et de l'UE se réunissent régulièrement, avant les réunions du comité de direction du HCR, pour discuter de leur position respective et se soutenir mutuellement.

Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir

Résultats prévus

Mesures	Activités clés
Admission du nombre prévu de réfugiés pris en charge par le gouvernement et de réfugiés parrainés par des groupes privés	<ul style="list-style-type: none"> • Admettre, dans la catégorie des personnes protégées, entre 28 100 et 32 500 nouveaux résidents permanents²⁵, dont 7 500 réfugiés pris en charge par le gouvernement (plus 200 réfugiés sélectionnés en 2002 et devant s'installer au Québec), de 2 900 à 4 200 réfugiés parrainés par le secteur privé, de 13 000 à 15 600 réfugiés reconnus comme tels au Canada, et de 4 500 à 5 000 personnes à charge.
Prestation d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté aux besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les partenariats avec les divers organismes et établir de nouveaux types de partenariats. • Continuer de surveiller le programme, s'il y a lieu. • Mener à terme l'évaluation du Programme d'aide au rétablissement.
Établissement d'ententes de collaboration efficaces et efficientes avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de collaborer avec la CISR pour améliorer le programme de protection des réfugiés.

25 Pour plus de renseignements sur le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2002*, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0237-f.html>.

Mesures (suite)	Activités clés (suite)
<p>Accroissement de l'influence du Canada au sein des initiatives internationales visant à protéger les réfugiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Défendre les positions du Canada sur les tribunes internationales.
<p>Maintenir la tradition humanitaire du Canada et protéger le Canada</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier le processus de détermination du statut de réfugié au Canada. • Élaborer un cadre stratégique tenant compte des modifications instaurées par la LIPR quant à la suspension de l'étude de la demande d'asile et à son réexamen.

Résultat stratégique 3 : Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne

Dépenses prévues et équivalents temps plein				
	Dépenses prévisionnelles 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
En millions de dollars	382,9	420,2	415,4	413,9
ETP	536	687	686	573

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2003-2004 et les années suivantes tiennent compte de l'augmentation des fonds qui seront versés en vertu de l'Accord Canada-Québec.

Introduction

Pour obtenir ce résultat stratégique, CIC appuiera et améliorera la prestation, directe et indirecte, des programmes d'intégration destinés aux nouveaux arrivants; il accordera la citoyenneté aux résidents permanents admissibles; et veillera à faire bien comprendre les questions de citoyenneté et d'intégration.

L'orientation fonctionnelle des activités associées à ce résultat stratégique émane principalement de la Direction générale de l'intégration. Cette dernière profite de la participation active du Réseau de services du Ministère et des bureaux régionaux, ainsi que d'une collaboration considérable de la part des autres directions générales. Des ententes officielles prévoient que les gouvernements du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique fournissent les services d'établissement et d'intégration destinés aux nouveaux arrivants. Ailleurs au Canada, le programme est offert dans le cadre de partenariats conclus avec les fournisseurs de services.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'une des grandes priorités de CIC en 2003-2004 est de renouveler ses programmes de citoyenneté et d'intégration. L'adoption de la nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada et les mesures de planification

nécessaires pour assurer la réussite de sa mise en œuvre (l'approbation du Parlement et la sanction royale sont à venir) seront capitales pour donner suite à cette priorité.

CIC s'est engagé à réformer la loi et le règlement sur la citoyenneté afin d'actualiser la signification de la citoyenneté canadienne et de rendre le processus d'attribution de la citoyenneté plus efficace et équitable. Le 31 octobre 2002, le ministre a déposé la nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada (le projet de loi C-18²⁶). Cette loi propose d'établir des critères clairs, équitables et objectifs concernant la citoyenneté, de réaffirmer les droits et libertés des Canadiens, et de renforcer les responsabilités liées à la citoyenneté. Elle modernisera les règles canadiennes régissant la citoyenneté, comblera les lacunes de la loi actuelle et en corrigera les incohérences, et permettra de traiter plus efficacement les demandes de citoyenneté. Les changements proposés viendront compléter ceux instaurés par la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et sont conformes aux autres mesures législatives récemment adoptées, par exemple la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*.

26 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0238-f.html>.

Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne

Pour mieux intégrer les nouveaux arrivants à la société canadienne, CIC continuera de consolider et d'élargir ses partenariats avec les fournisseurs de services de l'ensemble du pays²⁷. Tablant sur l'impulsion donnée par l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC)²⁸ du gouvernement fédéral, CIC veut encourager les fournisseurs de services et les autres niveaux de gouvernement à contribuer à l'amélioration des programmes d'établissement et à étudier des dossiers d'une importance capitale, dont la nécessité de mieux répartir les immigrants d'un bout à l'autre du Canada.

L'un des principaux objectifs de 2003-2004 est de préparer la deuxième conférence nationale sur l'établissement et le rétablissement (prévue pour octobre 2003), de concert avec les groupes de travail nationaux de l'ISBC et d'autres partenaires gouvernementaux et du secteur de l'établissement. CIC veut favoriser les discussions sur les enjeux prioritaires et l'échange d'information entre les partenaires et les intervenants.

Le Ministère collaborera également avec ses partenaires pour concevoir de nouvelles initiatives visant à aider les immigrants adultes à améliorer leur connaissance des langues officielles de façon à ce qu'ils puissent s'intégrer au marché du travail. Par l'entremise du nouveau cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions, on établira les résultats prévus et les mesures de rendement.

Pour faire avancer le dossier de la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger, CIC travaillera avec d'autres ministères fédéraux, notamment DRHC, ainsi qu'avec les provinces et les territoires. De plus, CIC participera au Groupe de travail sur l'accès aux métiers et professions, au Groupe de travail international sur le secteur médical et au projet d'Ottawa concernant les travailleurs formés à l'étranger.

En 2003-2004, CIC continuera à collaborer avec les autres ministères fédéraux et les intervenants, dans le cadre du programme Gouvernement en direct, afin d'améliorer le portail que le gouvernement canadien a créé sur Internet à l'intention des immigrants. Ce portail permet d'accéder à l'information à partir d'un point unique. L'objectif à long terme est de faire en sorte que les immigrants et les candidats à l'immigration puissent avoir accès à une vaste gamme de renseignements et de services en ligne, notamment de l'information sur le marché du travail spécialement adaptée à leurs besoins, un service d'évaluation des connaissances linguistiques et des titres de compétence, ainsi que des possibilités d'apprentissage.

CIC s'est engagé à collaborer avec les collectivités de langue officielle en situation minoritaire pour les aider à attirer les immigrants et à les retenir²⁹. Par l'entremise du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada - communautés francophones en situation minoritaire, CIC aidera à élaborer des stratégies visant à favoriser le développement des minorités de langue officielle partout au Canada. Le Ministère établira des projets pilotes et des partenariats avec ces collectivités et d'autres intervenants, notamment d'autres ministères fédéraux, les provinces et les employeurs. Le Ministère intensifiera aussi ses efforts pour tenir compte du point de vue des minorités de langue officielle dans toutes ses activités, tant au Canada que dans les bureaux des visas à l'étranger. CIC collaborera avec Patrimoine canadien et DRHC pour élaborer le profil de collectivités de langue officielle en situation minoritaire, afin d'en faire la promotion en tant que destinations possibles des immigrants. De plus, CIC continuera de promouvoir et d'aider les collectivités minoritaires de langue officielle de tout le Canada, dans le cadre des ententes bilatérales qu'il a déjà conclues avec les provinces et les territoires³⁰, ou qu'il conclura dans l'avenir.

27 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/index.html>.

28 Voir <http://www.vsi-isbc.ca/fr/index.cfm>.

29 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0206-f.html>.

30 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/98/9835-f.html>.

En 2003-2004, CIC examinera le modèle qu'il utilise pour répartir les fonds affectés à l'établissement et s'il y a lieu le révisera.

Amélioration de la reddition de comptes pour garantir l'exécution efficace et efficiente des programmes d'établissement

En 2003-2004, CIC, de concert avec les fournisseurs de services, mettra en œuvre le Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions³¹. Ce dernier permet de rendre compte des résultats obtenus au moyen des dépenses consacrées à l'établissement en surveillant la prestation des services et en évaluant l'efficacité et l'efficience des programmes. L'information recueillie servira à définir les modifications qu'il convient d'apporter aux programmes pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer à la société canadienne.

Ce cadre, qui orientera la reddition de comptes, la mesure du rendement et l'évaluation des programmes, permettra de normaliser les pratiques de gestion et d'administration des quatre principaux programmes de contributions : Cours de langue pour les immigrants au Canada³², Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants³³, Programme d'accueil³⁴ et Programme d'aide au rétablissement³⁵.

En 2003-2004, CIC pourra analyser les données qu'il aura obtenues sur le rendement de ces quatre programmes de contributions. Comme ces données se fondent en partie sur les renseignements relatifs aux clients, CIC règlera les problèmes que soulève leur collecte, du point de vue de la sécurité et de la protection des renseignements personnels. De concert avec les fournisseurs de services et les autres intervenants, CIC amorcera aussi la mise en œuvre de la

stratégie d'évaluation, tâche qui consistera notamment à définir les résultats attendus des programmes et à évaluer ces derniers. CIC continuera aussi à négocier des cadres d'imputabilité avec la Colombie-Britannique et le Manitoba.

Possibilité donnée aux résidents permanents admissibles de participer pleinement à la vie de la société canadienne en leur octroyant la citoyenneté et en établissant le bien-fondé des revendications de la citoyenneté³⁶

Tandis que le Parlement étudie la nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada, le Ministère élaborera les dispositions réglementaires, formalités administratives, politiques et procédures nécessaires à sa mise en œuvre. Il faudra également planifier le recrutement et la formation du personnel qui remplira les nouvelles fonctions. Également en 2003-2004, CIC établira des mesures pour assurer l'intégrité de l'exécution des programmes au cours de la période de transition. Sur le plan opérationnel, cela signifie qu'il faudra aider les juges de la citoyenneté à régler les cas en suspens sous le régime de la loi actuelle.

CIC maintiendra son programme national d'assurance de la qualité afin de surveiller et d'évaluer ses programmes de citoyenneté, et d'en assurer l'intégrité. Les nouveaux systèmes de collecte de données et outils d'analyse inaugurés en 2002-2003 garantiront que l'on dispose sur les clients d'une information fiable en ce qui concerne l'octroi de la citoyenneté et la délivrance de preuves de citoyenneté. CIC compte également introduire un logiciel d'échantillonnage pour s'assurer que les clients sont interrogés. Également en 2003-2004, en attendant la sanction royale de la nouvelle loi, CIC

31 Voir <http://integration-net.cic.gc.ca/inet/francais/caf%2Dcipc/p1/index.htm>.

32 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/clic-f1.html>.

33 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/peai-f1.html>.

34 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/accueil-f1.html>.

35 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/reetable-3.html>.

36 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/fiche-09.html>.

s'emploiera à élargir son programme national d'assurance de la qualité. Grâce au nouveau processus de prise de décisions administratives, prévu à l'appui de la nouvelle loi, CIC procédera à des examens ciblés des dossiers pour s'assurer qu'il applique correctement les nouvelles dispositions législatives.

Promotion efficace et bonne compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration³⁷

La campagne *Le Canada, un pays pour nous tous*³⁸, qui fait, auprès des nouveaux arrivants et des Canadiens, la promotion des valeurs canadiennes fondamentales que sont le respect, la liberté et l'appartenance, se poursuivra en 2003-2004, tandis que s'intensifieront les activités d'information partout au Canada. Les outils produits dans le cadre de cette campagne serviront à des fins d'instruction civique. Ils appuieront en outre des activités organisées dans l'ensemble du pays pour promouvoir la Semaine de la citoyenneté du Canada, la Journée du drapeau canadien et les Fêtes du Canada. Ainsi, une nouvelle série de documents vidéos produite par l'Office national du film, sur les droits et les responsabilités des Canadiens, sera distribuée à l'intention des étudiants inscrits à des cours de français et d'anglais langues secondes.

Le Bureau des conférenciers immigrants, lancé à Toronto en 2002-2003, aura son pendant à Vancouver en 2003-2004. Visant à renseigner les Canadiens sur les multiples contributions apportées par les immigrants, ce programme permet à des immigrants de présenter, dans des écoles, des exposés sur leur expérience de nouvel arrivant dont ils font ressortir les défis et les succès. L'initiative *Cultiver la paix*³⁹, menée conjointement avec Patrimoine canadien pour fournir des ressources pédagogiques aux écoles secondaires et aux organismes communautaires afin de favoriser le règlement des conflits, sera maintenue en 2003-2004.

CIC a amélioré, après examen, le processus d'attribution du Certificat du mérite civique en 2002-2003. Cette récompense, qui souligne les efforts exceptionnels faits par des Canadiens pour aider les nouveaux arrivants, sera décernée de nouveau en 2003-2004.

Lorsque la nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada aura reçu la sanction royale, CIC préparera, de concert avec les nouveaux commissaires à la citoyenneté, des documents pour les aider à s'acquitter de leur nouveau rôle de promotion. Le comité interministériel de la promotion de la citoyenneté veillera à la cohérence des messages et à l'instauration d'une collaboration efficace avec les principaux ministères fédéraux visés.

37 Voir http://www.cic.gc.ca/bienvenuechezvous/main_f.htm.

38 Voir http://www.citzine.ca/steng.f/facts.citizenship_week.html.

39 Voir <http://www.cultiverlapaix.ca>.

Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne

Résultats prévus

Mesures	Activités clés
<p>Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les partenariats conclus avec les fournisseurs de services du secteur bénévole, ou en établir de nouveaux. • Élaborer des stratégies pour encourager les partenaires à participer davantage à l'élaboration des politiques ou des programmes. • Préparer une conférence nationale fructueuse sur l'établissement et le rétablissement, en offrant plus d'occasions de débattre des enjeux et de favoriser les échanges avec les fournisseurs de services et entre ceux-ci. • Concevoir des initiatives visant à offrir aux immigrants adultes davantage de possibilités de parfaire leur connaissance du français ou de l'anglais. • Élaborer des stratégies pour favoriser l'établissement des immigrants dans les collectivités de langue officielle en situation minoritaire et préparer les collectivités en conséquence. • Améliorer les partenariats conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ou en négocier de nouveaux. • Revoir et, s'il y a lieu, réviser le modèle utilisé pour répartir les fonds affectés à l'établissement.
<p>Amélioration de la reddition de comptes pour garantir l'exécution efficace et efficiente des programmes d'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions. • Recueillir des données pour mesurer le rendement des programmes d'établissement et les analyser. • Parachever les lignes de conduite et les procédures à suivre pour assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels lors de la collecte des données. • Mettre en œuvre une stratégie d'évaluation. • Négocier des cadres d'imputabilité avec la C.-B. et le Manitoba.

Mesures (suite)	Activités clés (suite)
<p>Possibilité donnée aux résidents permanents admissibles de participer pleinement à la vie de la société canadienne en leur octroyant la citoyenneté et en établissant le bien-fondé des revendications de la citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des dispositions réglementaires, processus administratifs, lignes de conduite et procédures en prévision de la mise en application de la nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada. • Appuyer les juges de la citoyenneté au cours de la période de transition. • Mettre en place un nouveau mécanisme d'assurance de la qualité pour le programme de la citoyenneté et l'élargir; adopter un logiciel d'échantillonnage.
<p>Promotion efficace et bonne compréhension des questions relatives à la citoyenneté et à l'intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insister davantage sur la promotion de la citoyenneté par la préparation et la diffusion de nouveaux outils. • Poursuivre les initiatives pédagogiques comme Cultiver la paix et le Bureau des conférenciers immigrants. • Relancer le programme du Certificat du mérite civique. • Préparer des outils pour aider les commissaires à la citoyenneté à remplir leur nouveau rôle à l'égard de la promotion.

Résultat stratégique 4 : Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada

Dépenses prévues et équivalents temps plein				
	Dépenses prévisionnelles 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
En millions de dollars	354,7	377,4	334,9	329,5
ETP	2 691	2 930	2 659	2 656

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2003-2004 englobent les fonds qui ont été reportés de 2002-2003 à 2003-2004. Les dépenses prévues pour 2004-2005 et les années suivantes tiennent compte de la réduction des fonds destinés à la carte de résident permanent.

Introduction

Gérer l'accès au Canada à l'aide d'une stratégie d'exécution objective et équitable implique que CIC assure la santé et la sécurité des Canadiens, tout en préservant l'intégrité des programmes canadiens d'immigration et de protection des réfugiés. L'orientation fonctionnelle principale des activités découlant de ce résultat stratégique émane de la Direction générale de l'exécution de CIC (avec la participation active du réseau d'exécution du Ministère au Canada et dans les bureaux des visas à l'étranger). Apportent également leur étroite collaboration à ce processus les directions générales du renseignement et des services médicaux et leurs réseaux, ainsi que les centres de traitement des demandes et de confirmation des mandats de l'immigration du Réseau des services du Ministère.

Comme les États-Unis et beaucoup d'autres pays, le Canada est au plus haut point soucieux de la sécurité depuis le 11 septembre 2001. L'impérieuse nécessité d'intensifier les efforts pour protéger l'Amérique du Nord est largement reconnue. Les attentats terroristes et les tensions internationales persistantes ont changé la façon dont les Canadiens perçoivent leur vulnérabilité à l'égard de la sécurité, et ont suscité des inquiétudes quant à la façon dont nous sélectionnons et admettons les personnes au pays.

Néanmoins, l'une des pierres angulaires de la croissance économique et sociale du Canada, qui demeure l'un des grands objectifs de CIC, est un système d'immigration ouvert et dynamique.

CIC est un partenaire clé des milieux canadiens de la sécurité publique. Il joue un rôle décisif en contribuant à l'application de la politique générale du gouvernement et en faisant connaître les succès, les défis et les difficultés posées par l'exécution de la législation de l'immigration. Il est essentiel de disposer de stratégies efficaces pour maintenir l'intégrité des programmes canadiens d'immigration et de protection des réfugiés et répondre aux attentes d'une population désormais beaucoup plus consciente des risques.

De plus, comme les questions de migration et de sécurité figurent parmi les grandes priorités, partout dans le monde, notamment dans le programme du G-8, on s'attend que la collaboration internationale s'intensifie en 2003-2004 et au cours des années suivantes. Ainsi, des négociations sont en cours avec des partenaires internationaux clés (entre autres les États-Unis et l'Union européenne) concernant des ententes d'échange d'information qui serviront les intérêts stratégiques de CIC et amélioreront la capacité de la communauté internationale dans son ensemble de lutter contre le passage de clandestins.

CIC s'efforce de faciliter l'entrée au Canada des immigrants légaux, réfugiés, étudiants, travailleurs temporaires et visiteurs. Toutefois, pour garantir l'intégrité du processus canadien d'immigration et de protection des réfugiés, le Ministère doit aussi veiller à empêcher les personnes interdites de territoire d'entrer au Canada, d'y transiter ou d'y séjourner, particulièrement celles qui peuvent poser un risque pour la santé ou la sécurité des Canadiens. CIC s'efforce de repérer les personnes interdites de territoire le plus rapidement possible et de les empêcher de gagner le Canada. Il y parvient en contrôlant, à plusieurs points avant leur arrivée (aux aéroports et aux bureaux des visas à l'étranger ainsi qu'à nos propres frontières), les personnes qui cherchent à entrer au Canada. Les partenariats conclus à l'échelle internationale contribuent grandement à ces efforts.

Pour gérer efficacement l'accès au Canada, CIC doit fonder ses stratégies sur de l'information et des renseignements fiables et obtenus en temps opportun. Ces stratégies doivent s'assortir de modalités d'échange d'information efficaces, d'une saine gestion du risque, de programmes de perfectionnement du personnel et d'outils efficaces, ainsi que de partenariats stratégiques au Canada et à l'étranger. De plus, le Ministère a pris la décision fondamentale de recourir le plus possible aux nouvelles technologies.

Les principales activités et mesures que CIC compte mettre en œuvre en 2003-2004 et les exercices suivants, afin d'atteindre cet objectif stratégique, témoignent de l'intention de CIC :

- i) de concevoir des stratégies d'exécution plus efficaces pour empêcher l'entrée ou le séjour au Canada des criminels et des personnes qui présentent une menace pour la sécurité nationale;
- ii) d'accroître ses moyens en matière de renseignement; et
- iii) d'améliorer le système de surveillance médicale qu'il applique à l'échelle mondiale ainsi que le contrôle médical auquel sont soumises les personnes admissibles à entrer au Canada.

En octobre 2002, le ministre a annoncé la création d'un comité consultatif chargé d'étudier les problèmes que pose l'activité des consultants en immigration. Le comité a commencé à définir les problèmes et devrait

présenter ses recommandations au ministre en 2003. Le Ministère évaluera ces recommandations en 2003-2004 afin de déterminer les mesures à prendre.

Activités du Ministère contribuant à la protection de la société canadienne

i) Renforcer les stratégies d'exécution de la loi

La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), entrée en vigueur en 2002, améliore la capacité de CIC de garantir la sécurité et la santé des Canadiens. Elle accroît son pouvoir d'interdire de territoire, de détenir et de renvoyer les criminels, les personnes qui constituent un risque pour la sécurité nationale, et celles dont l'identité est douteuse. Il ne faudra pas cesser d'appliquer, au cours des prochaines années, des mesures de soutien, de surveillance et d'évaluation pour veiller à ce que CIC mette intégralement en application et fasse connaître les changements importants institués par la nouvelle loi. Il se peut que l'on doive modifier le règlement et retoucher les lignes de conduite et procédures pour rendre la loi plus efficace.

En 2003-2004, CIC entreprendra des activités importantes pour renforcer ses fonctions d'exécution, à savoir :

- i) continuer de collaborer avec les États-Unis dans le cadre de la Stratégie des frontières multiples, de façon à garantir une gestion plus efficace et plus sécuritaire de nos frontières;
- ii) appliquer les mesures relatives à l'immigration prévues dans le plan d'action sur la frontière intelligente⁴⁰;
- iii) étudier les moyens de mieux repérer et contrôler les voyageurs à destination du Canada qui peuvent présenter un risque pour la sécurité;
- iv) améliorer les stratégies de détention et de renvoi. On trouvera ci-après des précisions sur ces activités prioritaires.

De concert avec ses partenaires fédéraux, CIC travaille avec le gouvernement des États-Unis à moderniser et à améliorer les mécanismes utilisés pour contrôler l'accès à tous les points d'entrée et à tous les postes frontaliers. Le concept des frontières multiples continuera

40 Voir <http://www.dfait-maeci.gc.ca/can-am/menu-fr.asp?act=v&mid=1&cat=10&did=1671>.

de guider la stratégie de CIC à l'égard de la gestion de la frontière, notamment ses réseaux d'exécution et de renseignement. L'objectif est de faciliter le passage légitime des personnes à la frontière, tout en interdisant l'accès aux individus présentant un risque élevé et en luttant contre les migrations clandestines. CIC continuera de collaborer avec les É.-U. dans le cadre de cette stratégie en 2003-2004. Cette collaboration consistera notamment à appliquer la stratégie d'atténuation des risques définie dans le cadre de gestion des risques des frontières multiples. CIC renforcera en outre sa stratégie par les efforts qu'il déploiera dans le cadre du plan d'action sur la frontière intelligente et par la mise au point de nouveaux systèmes pour repérer les voyageurs internationaux qui constituent un risque pour le Canada.

CIC poursuivra en 2003-2004 la mise en œuvre du plan d'action sur la frontière intelligente, de concert avec ses principaux partenaires canadiens et les É.-U. Il étudiera notamment à cette fin d'autres méthodes d'inspection et évaluera les systèmes automatisés susceptibles d'appuyer la fonction de contrôle. CIC s'est engagé à collaborer avec l'ADRC et les agences fédérales américaines d'inspection pour établir de nouveaux programmes aux points d'entrée, notamment Nexus, Nexus Air, Canpass Air et EXPRES (Expéditions rapides et sécuritaires). Cela nous permettra d'autoriser la circulation à faible risque par l'utilisation, aux frontières, de mécanismes d'approbation préalable et de nouvelles technologies.

CIC renforcera également la coopération au pays en négociant un nouvel accord de partenariat avec l'ADRC et en appliquant le protocole d'entente récemment signé avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC). CIC s'attend de plus à collaborer davantage avec ses partenaires américains; ces activités consisteront entre autres à négocier de nouvelles ententes pour améliorer l'échange d'information relative à l'exécution et à la sécurité publique.

CIC a entrepris d'apporter à son équipement technologique et à ses activités des améliorations majeures, afin de mieux repérer les voyageurs internationaux et d'améliorer les

processus de sélection. L'objectif est de mettre en place des systèmes efficaces capables d'intercepter les voyageurs présentant un risque élevé avant leur entrée au Canada et d'accélérer le traitement des voyageurs légitimes. À titre d'exemple, CIC met actuellement en œuvre, aux points d'entrée et aux bureaux au Canada, une nouvelle technologie qui permettra de transmettre les empreintes digitales à la GRC, par voie électronique. Cette nouvelle technologie assurera également la qualité des empreintes digitales; elle améliorera la sûreté de cette information ainsi que les temps de réponse.

En octobre 2002, des unités d'analyse des renseignements concernant les voyageurs, formées d'agents de CIC et de l'ADRC, ont été mises en place dans trois villes canadiennes et ont dès lors commencé à recevoir et à évaluer l'information préalable sur les voyageurs (IPV) et sur les équipages à destination du Canada. Le deuxième volet de ce programme, l'analyse des données des dossiers passagers (DP), devrait être mis en œuvre au printemps 2003. Le DP contient des détails sur les itinéraires des passagers et les réservations. CIC étudie également la possibilité d'élargir son initiative relative aux unités canadiennes d'analyse des renseignements.

En plus du programme canadien, l'Accord sur la frontière commune prévoyait trois initiatives transfrontalières concernant l'IPV et les DP : les centres d'expertise nationale, le programme d'échange automatique des données et le projet pilote (d'une durée de six mois) concernant les unités mixtes d'analyse des renseignements concernant les voyageurs (UMARV). Coparrainées par quatre organismes (CIC, ADRC, Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (SINEU) et Douanes américaines), ces initiatives visent à réagir rapidement à l'entrée, au Canada ou aux États-Unis, de terroristes et autres voyageurs présentant un risque élevé. Les premières phases des centres d'expertise nationale et du programme d'échange automatisé des données devraient être mises en œuvre à la fin de 2002-2003.

Dans l'optique du concept des frontières multiples, CIC étudie en outre la possibilité d'instituer un mode de traitement préalable des passagers. Ce processus permettrait au

Ministère de repérer les passagers ou les membres d'équipage présentant un risque élevé avant leur embarquement dans un véhicule commercial à destination du Canada. Les résultats de l'étude devraient être connus à l'été 2003.

CIC poursuivra en 2003-2004 la mise en œuvre du Système national de gestion des cas. Ce dernier améliore le suivi électronique et la gestion des cas visés par une mesure d'exécution, garantit l'application d'une approche uniforme, fournit en temps opportun à CIC les données importantes dont il a besoin, et améliore globalement la reddition de comptes.

En 2003-2004, CIC achèvera de mettre en place la nouvelle carte de résident permanent⁴¹, et il en vérifiera l'efficacité. Cette carte a été adoptée en juin 2002 pour accroître la sécurité à la frontière. À compter du 31 décembre 2003, tous les résidents permanents qui voyageront à l'étranger devront en être obligatoirement munis pour rentrer au pays.

Pour accroître la sécurité publique, le Ministère continuera à élaborer des stratégies d'exécution et des initiatives conjointes avec ses partenaires nationaux comme la GRC et Justice Canada, de même qu'avec ses partenaires internationaux. Il veillera également à améliorer l'intégrité du programme et à réduire la vulnérabilité du programme et des systèmes. En outre, il étudiera attentivement le rôle qu'il doit jouer dans le programme de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme du gouvernement, en 2003-2004 et pendant les années suivantes.

ii) Accroître les moyens de CIC en matière de renseignement

Pour être davantage en mesure de fournir, en temps opportun, des renseignements fiables et pertinents et de coordonner les dossiers relatifs au renseignement, CIC a créé en avril 2002 la Direction générale du renseignement regroupant toutes ses fonctions de renseignement. Tenant lieu de point central pour la liaison et l'échange d'information, cette direction générale facilite les échanges au sein du réseau de renseigne-

ment interne de CIC, lequel compte des représentants d'autres directions générales, des bureaux régionaux et des bureaux à l'étranger. La Direction générale du renseignement permet aussi à CIC de contribuer plus efficacement aux efforts faits dans l'ensemble du Canada dans ce domaine, et elle favorise la collaboration avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales.

La Direction générale du renseignement tirera parti des efforts faits depuis des décennies afin d'améliorer la façon dont CIC utilise les renseignements pour contrôler l'accès au Canada. Il lui faudra à cette fin utiliser le renseignement tactique (qui porte sur le crime organisé, les activités terroristes ou les crimes de guerre) ainsi que le renseignement stratégique (qui concerne les questions et tendances générales, comme les migrations irrégulières). CIC s'est également engagé à améliorer sa capacité de déceler les documents frauduleux, d'empêcher les fraudes et d'améliorer l'intégrité des documents.

Les activités importantes prévues pour 2003-2004 et les trois années suivantes comprennent : la définition et l'évaluation des besoins de CIC en renseignement; l'établissement des priorités pour la collecte, l'analyse et la communication de renseignements sûrs; le renforcement du réseau de renseignement interne de CIC par une meilleure coordination; la participation accrue de CIC aux activités des milieux canadiens du renseignement et de la sécurité; l'établissement de bases pour resserrer les relations établies avec les partenaires internationaux.

Les rapports que CIC entretient avec ses homologues américains constituent un aspect particulièrement important de sa capacité en matière de renseignement. C'est ainsi qu'il s'efforcera, au cours des trois prochaines années, d'établir des rapports efficaces avec le nouveau département de la sécurité intérieure des États-Unis, qui doit assumer les fonctions du Service d'immigration et de naturalisation à compter d'avril 2003. La mise sur pied du Programme conjoint d'analyse de renseignement est un exemple récent qui illustre la

41 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/carte-rp/index.html>.

façon dont CIC renforce ses partenariats. Les analyses effectuées récemment seront suivies, en 2003-2004, par un projet conjoint qui se concentrera sur le passage de clandestins.

L'efficacité de l'exécution dépend de données fiables et communiquées en temps opportun ainsi que de renseignements de qualité. CIC, y compris ses bureaux régionaux, collaborera étroitement avec l'ADRC et ses partenaires américains afin d'améliorer ses capacités de renseignement. Il pourra ainsi contrôler plus efficacement les personnes qui souhaitent entrer au Canada. L'amélioration de l'accès aux renseignements aidera CIC à maintenir un taux élevé d'interception avant l'arrivée. CIC offrira de plus un meilleur appui en matière de renseignement aux nouvelles équipes intégrées d'exécution de la Loi sur l'immigration (formées d'agents des États-Unis et du Canada).

Grâce aux nouvelles technologies de l'information, CIC améliore également l'efficacité et la sécurité de ses systèmes de collecte des données et d'échange d'information.

En janvier 2003, CIC a créé un groupe de travail ministériel auquel il a confié une double tâche : élaborer une stratégie ministérielle intégrée pour assurer l'intégrité des documents; et étudier les questions relatives à l'adoption d'une carte d'identité nationale, dans le cadre d'un débat national. Pour élaborer la stratégie visant l'intégrité des documents, le groupe de travail jouera un rôle d'intégration et de source d'information : il s'efforcera de mieux relier les initiatives clés au sein de CIC et de cerner les secteurs nécessitant des ressources supplémentaires. Il produira enfin un rapport qui fera état d'une vision pour assurer l'intégrité des documents à CIC. Dans le cadre de ses travaux sur l'instauration d'une carte d'identité nationale, le groupe de travail tiendra compte de l'opinion des Canadiens; il établira et entretiendra en outre des relations avec un réseau comptant un large éventail de parties intéressées, y compris d'autres ministères fédéraux et niveaux de gouvernement. Au nombre des activités qui seront entreprises, mentionnons les initiatives de suivi dans la foulée du débat national, dont une stratégie qui pourrait notamment comporter les principaux jalons et objectifs

relatifs à l'instauration d'une carte d'identité nationale, de même que des activités de communication concernant le projet.

iii) Améliorer le contrôle médical et la surveillance médicale

Garantir la santé et la sécurité de la population canadienne est la pierre angulaire des activités et programmes de la Direction générale des services médicaux de CIC, qui collabore étroitement avec Santé Canada et d'autres partenaires nationaux et internationaux. Compte tenu de la mobilité accrue des personnes dans le monde et des nouveaux défis que présente la santé, CIC compte réduire encore plus les risques en appliquant des stratégies visant à améliorer le contrôle médical, à acquérir des renseignements fiables au sujet des menaces qui pèsent sur la santé à l'échelle mondiale, et à assurer une saine gestion de ce dossier.

Sur le plan politique, CIC doit se doter d'un système intégré pour aborder les questions médicales de façon proactive, plutôt que de réagir aux problèmes et d'appliquer des approches adaptées à des situations particulières. Pour donner suite à ce changement d'orientation, la Direction générale des services médicaux s'emploiera à renforcer sa capacité de planification, d'analyse et d'élaboration de politiques et à établir des cadres stratégiques pour orienter ses futures activités.

CIC a aussi absolument besoin d'améliorer ses partenariats et l'accès aux conseils de spécialistes pour être en mesure d'agir avec diligence et d'atténuer les risques que présentent les questions médicales relatives à l'immigration. Ainsi, en 2003-2004, CIC formulera des recommandations détaillées afin de créer deux comités directeurs qui renforceront la gestion du Programme fédéral de santé intérimaire⁴² (programme fédéral d'assurance-maladie de 50 millions de dollars visant les soins de santé essentiels et d'urgence à l'intention des demandeurs d'asile). Ces comités aideront également CIC à exercer une surveillance médicale afin d'empêcher les crises en matière de santé publique.

Sur le plan opérationnel, le nombre et la complexité des cas ne cessent d'augmenter, de sorte qu'il est plus difficile de gérer un réseau de prestation regroupant environ 1 500

42 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/asile-5.html>.

médecins désignés, à l'étranger et en Amérique du Nord. CIC doit de plus soumettre les immigrants éventuels à un contrôle plus approfondi et intensifier ses efforts de surveillance en matière de santé publique.

Au cours des prochaines années, CIC évaluera la situation actuelle et étudiera des moyens novateurs d'exécuter les programmes médicaux, particulièrement au moyen des nouvelles technologies. Le Ministère vérifiera si l'effectif actuel est toujours apte à former et à surveiller les médecins examinateurs à l'étranger, compte tenu de la taille et de la distribution du réseau. CIC insistera en outre sur la nécessité d'accroître les compétences en matière de santé publique.

Du point de vue médical, le grand objectif de CIC est de veiller à ce que la grande majorité des immigrants soient en santé à leur arrivée au Canada, de manière à réduire les risques pour les Canadiens et à éviter d'imposer un fardeau excessif aux services sociaux et de santé du Canada qui sont déjà surchargés. Le Ministère continuera donc de s'employer à soumettre rapidement et efficacement à des examens et contrôles médicaux quelque 400 000 personnes réparties entre 1 200 endroits dans le monde, et cela chaque année. Il essayera en outre de dépister les maladies répandues dans les populations vulnérables lorsque les immigrants sont encore dans leur pays d'origine. Dans le cadre de son programme de surveillance, CIC continuera d'aider les immigrants à trouver de l'aide médicale après leur arrivée au Canada.

Au cours de la période visée, CIC améliorera la méthode qu'il utilise pour gérer les risques liés à la surveillance médicale et au contrôle médical. Il étendra aussi ces cadres de contrôle à l'ensemble du réseau de prestation des services médicaux.

Interception des personnes qui tentent d'entrer au Canada sans les documents voulus

CIC s'efforce de refuser l'accès au Canada aux personnes qui n'ont pas les documents voulus. Le Ministère affecte des ressources importantes pour déceler les documents falsifiés et les pièces d'identité frauduleuses. Les agents qui remplissent ces fonctions à l'étranger conseillent les transporteurs

internationaux et les autorités locales sur la validité des documents permettant d'entrer au Canada. Leur travail consiste à déceler les documents frauduleux présentés avec les demandes de visa et à faire enquête. Les agents travaillent en outre avec les autorités étrangères de l'immigration et d'exécution de la loi afin d'endiguer le flux des migrants illégaux qui tentent de gagner l'Amérique du Nord, et d'échanger les renseignements. Ces efforts d'interception, de lutte contre la fraude et de liaison en matière de renseignement sont au cœur même du programme d'intégrité des migrations de CIC.

En 2001, CIC a déclaré 12 058 passagers internationaux interdits de territoire en raison de documents inadéquats. De ce nombre, CIC en a intercepté 7 879 (soit 65 %) avant leur arrivée au Canada. Pendant les dix premiers mois de 2002, CIC a intercepté 4 892 des 7 221 passagers interdits de territoire (68 %) avant leur arrivée. En 2003-2004, CIC compte maintenir, voire dépasser, son taux d'interception avant l'arrivée.

Identification dans des rapports et, au besoin, détention des contrevenants à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

La détention est un outil essentiel pour contrôler le mouvement des personnes présentes au Canada illégalement, surtout celles qui présentent une menace pour les Canadiens. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la nouvelle loi confère à CIC des pouvoirs accrus pour arrêter et détenir les criminels et les individus présentant un risque pour la sécurité, ainsi que les personnes non munies de pièces d'identité adéquates.

Compte tenu du nouveau cadre stratégique, l'une des grandes activités de CIC en 2003-2004 sera d'établir une stratégie nationale plus cohérente et plus efficace pour la détention. CIC s'attachera en outre à concevoir un programme de détention efficace par rapport au coût, reposant sur une meilleure collaboration avec les autres ministères et organismes fédéraux. On établira des lignes directrices opérationnelles et des normes nationales afin que le programme puisse être exécuté uniformément dans l'ensemble du pays.

Renvoi des personnes interdites de territoire, surtout celles qui présentent une menace pour la société canadienne

Les enquêtes sur les infractions à la loi et le renvoi rapide des personnes interdites de territoire, notamment les criminels étrangers et les individus présentant un risque élevé pour la sécurité, sont d'une importance décisive pour assurer l'intégrité de notre programme d'immigration. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la nouvelle loi donne à CIC des pouvoirs accrus pour renvoyer les personnes présentant un risque élevé.

CIC a signé un cadre stratégique national avec la GRC en 2002-2003, afin d'établir des équipes intégrées d'exécution de la Loi sur l'immigration à Toronto, Montréal et Vancouver. L'objectif est d'améliorer la capacité de CIC de faire enquête sur les personnes visées par des mandats d'immigration et susceptibles d'être une menace pour la sécurité publique, et de les renvoyer. Ces équipes seront à pied d'œuvre en 2003-2004. CIC établira par ailleurs des critères de mesure du rendement pour évaluer l'efficacité de l'initiative.

Le Ministère est en voie d'élaborer une stratégie pour accroître sa capacité de coordonner les renvois difficiles. En 2003-

2004, CIC continuera, en collaboration avec le gouvernement des É.-U., d'utiliser des vols nolisés conjoints pour renvoyer les cas « difficiles » de façon rentable et efficace (ces personnes présenteraient un risque pour la sécurité sur les vols réguliers).

CIC collaborera avec les É.-U. à l'application des dispositions relatives au transit prévues dans l'entente sur les tiers pays sûrs. Ces dispositions visent à faciliter le transit, par nos pays respectifs, des personnes renvoyées.

CIC continuera de collaborer avec ses partenaires internationaux, surtout les É.-U., le R.-U. et l'Australie, afin de mettre en commun les pratiques les plus efficaces et de coordonner les efforts faits pour accélérer les renvois. Il continuera également d'encourager les pays sources ciblés à collaborer, c'est-à-dire à délivrer des titres de voyage et à accepter le retour de leurs ressortissants.

Pour améliorer la gestion du programme en ce qui touche l'exécution de la loi au Canada, CIC regroupera ses services en 2003-2004. Cette mesure vise à permettre d'améliorer la coordination et d'obtenir de meilleurs résultats globaux en ce qui a trait au renvoi des personnes interdites de territoire au Canada.

Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada

Résultats prévus

Mesures	Activités clés
<p>Activités du Ministère qui contribuent à la protection de la société canadienne</p>	<ul style="list-style-type: none">• Surveiller l'application de la LIPR pour vérifier si toutes les modifications instituées ont été pleinement mises en œuvre, et déterminer s'il y a lieu de modifier le règlement ou de retoucher les politiques et procédures.• Continuer à mettre en œuvre la stratégie d'atténuation des risques définie dans le cadre de gestion des risques pour les frontières multiples, ainsi que les mesures relatives à l'immigration prévues dans le plan d'action sur la frontière intelligente.• Continuer de collaborer avec les É.-U. pour négocier et mettre en œuvre de nouvelles modalités pour l'échange d'information.• Reconduire l'entente de partenariat avec l'ADRC et appliquer le nouvel accord conclu avec la GRC.• Mettre en œuvre la nouvelle technologie relative aux empreintes digitales.• Concevoir des systèmes à l'appui des nouveaux programmes de contrôle (IPV, DP, traitement préalable des voyageurs à l'étranger, unités d'analyse des renseignements concernant les voyageurs, unités mixtes d'analyse des renseignements concernant les voyageurs).• Poursuivre la mise en place du système national de gestion des cas.• Poursuivre la mise en œuvre et la surveillance de la nouvelle carte de résident permanent.• Concevoir et mettre en œuvre d'autres systèmes d'inspection (Nexus, Nexus Air, Canpass Air et EXPRES), en partenariat avec l'ADRC, le SINEU et les Douanes américaines.• Élaborer des stratégies par définir les besoins de CIC en renseignement et établir des priorités.• Mettre sur pied, de concert avec les partenaires américains, un projet conjoint de renseignements sur la migration clandestine.• Élaborer des stratégies pour améliorer la coordination au sein du réseau de renseignement interne de CIC.• Renforcer la capacité de planification, d'analyse et d'élaboration de politiques de CIC en ce qui concerne le contrôle médical et la surveillance médicale.

Mesures (suite)	Activités clés (suite)
	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des comités directeurs pour améliorer la gestion du Programme fédéral de santé intérimaire et conseiller CIC en matière de surveillance médicale. • Analyser les effets, sur le personnel, de l'augmentation de la charge de travail et la nécessité d'intensifier le contrôle médical et la surveillance de la santé publique. • Améliorer la méthode appliquée pour gérer les risques liés à la surveillance médicale.
Interception des personnes qui tentent d'entrer au Canada sans les documents voulus	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir, voire dépasser, le taux actuel d'interception, avant leur arrivée, des individus présentant un risque élevé.
Identification dans des rapports et, au besoin, détention des contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mener à terme l'élaboration du cadre de détention. • Élaborer une nouvelle stratégie nationale au sujet de la détention. • Élaborer des lignes directrices et des normes nationales à l'appui de cette nouvelle stratégie.
Renvoi des personnes interdites de territoire, surtout celles qui présentent une menace pour la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Établir, avec la GRC, des équipes intégrées d'exécution de la Loi sur l'immigration à Toronto, Montréal et Vancouver pour améliorer les enquêtes et les renvois. • Continuer d'utiliser, en collaboration avec les É.-U., des vols nolisés conjoints pour renvoyer les personnes « difficiles ». • Appliquer les dispositions relatives au transit de l'entente sur les tiers pays sûrs. • Collaborer avec les partenaires internationaux pour mettre en commun les pratiques les plus efficaces et coordonner les efforts faits pour accélérer les renvois. • Obtenir, de la part des pays sources ciblés, qu'ils continuent de collaborer, soit à délivrer des titres de voyage.

Mettre en œuvre la gestion moderne à CIC

CIC a inscrit dans ses grandes priorités de 2003-2004 l'instauration d'une gestion moderne. L'objectif global de la gestion moderne dans l'ensemble de l'administration fédérale est d'établir une capacité de répondre aux besoins du gouvernement et aux attentes de la population canadienne du XXI^e siècle.

La gestion moderne est un cadre qui favorise une approche intégrée et cohérente de la gestion des programmes, des politiques et des activités, et qui aide l'organisme à se doter des outils, systèmes, procédures et contrôles appropriés. Cette approche garantira que CIC gère ses programmes, services et fonctions avec efficacité et efficience.

CIC a créé en 2000 le Bureau de gestion moderne. Celui-ci est chargé de piloter les efforts que fait le Ministère pour moderniser ses pratiques de gestion, sous la gouverne d'un comité directeur composé de cadres supérieurs. À partir d'une évaluation poussée des besoins et à la suite de changements structurels visant à renforcer la capacité organisationnelle, on a élaboré un plan d'action quinquennal complet dont l'objet est d'accroître la capacité de gestion de CIC. Le Ministère entreprendra la mise en œuvre de la première phase du plan d'action en 2003-2004. Il s'est aussi engagé à assurer un suivi et à présenter des rapports périodiques sur les progrès accomplis.

Créée en septembre 2002, la Direction générale de la planification, des priorités et de la recherche fournit leadership et orientation en garantissant l'adoption d'une approche intégrée à l'égard de l'élaboration des plans et priorités stratégiques. Elle surveille et évalue les progrès du Ministère dans le contexte des activités prévues et en fait rapport. Elle supervise également le processus de planification des activités de CIC. En 2003-2004, on mettra en œuvre un nouveau cadre d'analyse de l'environnement qui aidera CIC à établir les priorités, à préparer ses plans et à analyser les risques.

De plus, pour promouvoir la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats dans toutes les activités ministérielles, on mettra en place en 2003-2004 un plan d'action intégré de mesure du rendement.

La Direction générale des priorités, de la planification et de la recherche gère aussi le processus de réglementation du Ministère (voir Annexe 5 : Principales initiatives réglementaires) et prépare le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*⁴³. La Direction générale constitue de plus, pour le Ministère, un centre spécialisé dans la statistique et la recherche stratégique. Elle prépare et diffuse des publications⁴⁴ sur les tendances et les enjeux de l'immigration qui ont une incidence sur le cadre stratégique horizontal et international de CIC ainsi que sur les priorités économiques et sociales du gouvernement fédéral (voir les activités prévues à la rubrique *Partenariats stratégiques et initiatives horizontales*).

La Stratégie des solutions fonctionnelles du Ministère a pour objet d'améliorer les mécanismes fonctionnels en se concentrant sur l'innovation, l'établissement des priorités et la rationalisation. Elle repose sur un nouveau modèle de gouvernance, à savoir le Comité de gouvernance des innovations fonctionnelles et la structure qui l'appuie. Le comité évalue les études de rentabilisation pour s'assurer qu'elles correspondent aux objectifs stratégiques de CIC et recommande de nouvelles initiatives prioritaires. Il valide la conception des mécanismes et lance des solutions nouvelles ou améliorées. Des spécialistes de domaine précisent les exigences et les mécanismes, et proposent des options de conception et de mise en œuvre. Le comité a recours à une approche « par et pour les utilisateurs » (notamment en ce qui a trait au Système mondial de gestion des cas, décrit ci-après) et a recours à une stratégie de mise en œuvre s'inspirant du projet de la LIPR, qui a été couronné de succès en 2002.

43 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0237-f.html> et <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/immigration2002.html>.

44 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/res/index.html>.

Le Système mondial de gestion des cas (SMGC) est un volet essentiel de l'infrastructure, grâce auquel CIC peut respecter ses priorités et obtenir ses résultats stratégiques. Le SMGC est un programme quinquennal visant à remplacer les systèmes fonctionnels désuets de CIC par un système intégré et automatisé de gestion des cas appuyant la totalité des services que CIC offre à sa clientèle. Le SMGC rendra le système de gestion des cas de CIC plus sécuritaire et plus efficace par une plus grande intégrité du programme, une meilleure efficacité globale et une amélioration de la prestation des services à la clientèle. Il aidera en outre CIC à diffuser et à partager les données avec ses partenaires et fournira l'information nécessaire à un fonctionnement efficace et à de saines décisions de gestion. C'est sur le SMGC que CIC se fondera pour appuyer le projet Gouvernement en direct et les nouvelles initiatives fonctionnelles, pour tirer parti des nouvelles technologies et intégrer ultérieurement d'autres mesures de sécurité.

En 2003-2004 s'amorceront les travaux de développement du SMGC, en fonction des exigences ministérielles et à l'aide de logiciels commerciaux pour les fonctions de base. On validera aussi le concept et la fonctionnalité du nouveau système. D'autres activités clés sont prévues pour 2003-2004 : la planification de la transition et le parachèvement de la stratégie de gestion du rendement du SMGC. Quant aux activités relatives au projet Gouvernement en direct qui sont prévues pour 2003-2004, CIC compte améliorer son système électronique sur l'état de la demande du cyberclient (EDC). Grâce à ce système, les clients peuvent savoir où en est le traitement de leur demande d'immigration ou de citoyenneté.

L'une des activités maîtresses de 2003-2004, dans le cadre du plan d'action de CIC en gestion financière, est l'initiative quinquennale de gestion des coûts. Lancée en 2002-2003, cette initiative a pour objet d'établir un modèle global de gestion des coûts entièrement

intégré aux systèmes fonctionnels et centraux du Ministère. En appliquant la méthode des coûts par activité, CIC pourra faire ressortir le rapport entre les extrants et les coûts. Lorsqu'il sera prêt, ce nouveau modèle devrait fournir à CIC des données de meilleure qualité pour les besoins de la planification stratégique et la prise de décisions opérationnelles. La reddition de comptes s'en trouvera ainsi globalement améliorée.

Créée en juin 2001, la Direction générale de la vérification et de la divulgation a pour objectif d'aider CIC à remplir sa mission en fournissant des assurances objectives pertinentes ainsi que des services consultatifs efficaces et objectifs qui sont propres à améliorer les activités de CIC. Les principaux projets prévus pour 2003-2004 comprennent la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion intégrée des risques et du nouveau cadre de contrôle interne, ainsi que l'établissement d'une charte de vérification interne et d'un plan de vérification en fonction du risque.

Également en 2003-2004, dans le contexte de la réforme de la fonction publique, CIC modernisera ses systèmes de gestion des ressources humaines. Entre autres mesures, il élaborera à cette fin des stratégies pour : i) améliorer la reddition de comptes en gestion des ressources humaines; ii) redéfinir la délégation des pouvoirs de dotation; iii) lier la planification des ressources humaines au nouveau processus de planification stratégique de CIC; iv) renforcer la capacité d'élaboration de politiques dans l'ensemble du Ministère; et v) insister davantage sur le perfectionnement professionnel et la formation dans le contexte du Cadre d'apprentissage du Ministère; vi) poursuivre ses efforts afin d'assurer l'équité en emploi (plus précisément les initiatives pour lesquelles des fonds ont déjà été obtenus dans le cadre du Programme des mesures positives d'équité en emploi et du Fonds de soutien « Faire face au changement » du Conseil du Trésor).

Mettre en œuvre la gestion moderne à CIC

Résultats prévus

Mesures	Activités clés
<p>Établissement d'une capacité de gestion et amélioration des pratiques de gestion de CIC</p>	<ul style="list-style-type: none">• Lancer la première phase du plan d'action quinquennal visant à accroître la capacité de gestion de CIC.• Intégrer l'analyse de l'environnement au processus de planification ministériel.• Mettre en application le plan d'action intégré de mesure du rendement.• Élaborer et diffuser le <i>Rapport annuel au Parlement sur l'immigration</i> pour 2003.• Terminer l'élaboration et la mise à l'essai de la première version du nouveau système mondial intégré de gestion des cas, lancer la première phase de mise en œuvre et préparer la stratégie de mesure du rendement.• Améliorer le système électronique sur l'état de la demande du cyberclient (EDC).• Préparer et mettre à l'essai le modèle retenu pour le nouveau système intégré de gestion des coûts.• Mettre en œuvre le nouveau cadre de gestion intégrée des risques.• Mettre en œuvre le nouveau cadre de contrôle interne.• Établir une charte de vérification interne.• Élaborer un plan de vérification en fonction du risque.• Préparer des stratégies pour renforcer la reddition de comptes en gestion des ressources humaines, lier la planification des ressources humaines à la planification stratégique, redéfinir la délégation de pouvoirs en matière de dotation, et améliorer la capacité d'élaboration de politiques à CIC.• Élaborer des stratégies pour insister davantage sur le perfectionnement professionnel et la formation ainsi que sur l'équité en emploi.

Partenariats stratégiques et initiatives horizontales

Renforcer les partenariats intergouvernementaux

Comme l'immigration est un domaine de compétence partagée avec les provinces, la collaboration intergouvernementale est d'une importance décisive pour l'atteinte des objectifs de CIC. En leur qualité de principaux partenaires stratégiques, les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent nombre des programmes qui aident les immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile⁴⁵. Le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique offrent désormais la gamme complète des services d'établissement et d'intégration, moyennant le versement d'une compensation par le gouvernement fédéral.

CIC s'est engagé à maintenir de solides partenariats avec les provinces et les territoires, et cela tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Par suite du succès de la première rencontre des ministres responsables de l'immigration en octobre 2002 et de la mise en œuvre de mécanismes consultatifs aux échelons des sous-ministres et des sous-ministres adjoints, CIC s'attend à une intensification des consultations et de la collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux au cours des prochaines années. La Table de planification de l'immigration est un autre mécanisme permettant de tenir des consultations sur les cibles d'immigration annuelles.

Lors de leur rencontre d'octobre 2002, les ministres ont convenu de l'importance d'établir de nouveaux partenariats avec les collectivités, notamment les communautés de langue officielle en situation minoritaire, afin d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer⁴⁶. Les ministres ont également convenu de travailler à éliminer les obstacles que doivent surmonter de nombreux immigrants pour entrer sur le marché du travail, d'accorder la priorité à la sélection de travailleurs hautement qualifiés, de collaborer avec les employeurs et d'intensifier les efforts visant à reconnaître les titres de compétence acquis à l'étranger. Des groupes de travail guideront la mise en œuvre d'une vaste

gamme de mécanismes qui seront utilisés pour atteindre ces objectifs, dont la délivrance de permis de travail aux travailleurs temporaires et les ententes sur les candidats des provinces.

Au cours de la période visée, CIC travaillera en outre avec les provinces et les territoires, de même qu'avec les secteurs privé et bénévole, pour mieux aider les nouveaux arrivants à s'intégrer à la société canadienne. Plus particulièrement, CIC et ses partenaires provinciaux et territoriaux se sont engagés à établir des principes généraux devant régir la mise en œuvre des stratégies de régionalisation de l'immigration. Ces stratégies ont pour objet de maximiser les avantages économiques et sociaux de l'immigration partout au Canada en incitant les nouveaux arrivants à s'établir dans des collectivités rurales ou des centres urbains secondaires.

Accroître la collaboration interministérielle

L'approche stratégique adoptée par le Ministère à l'égard de l'élaboration des politiques lui a permis d'appuyer les principaux engagements énoncés dans le discours du Trône (en ce qui concerne, par exemple, les compétences et l'apprentissage, l'innovation et la cohésion sociale), par voie de collaboration avec les autres ministères fédéraux pour relever les défis et saisir les occasions qui se présentaient. On a ainsi pu mieux comprendre les répercussions de l'immigration sur les grands enjeux économiques et sociaux.

Sur le plan des politiques, les principales activités prévues pour 2003-2004 consisteront à continuer de collaborer avec nos partenaires stratégiques pour donner suite aux stratégies du gouvernement en matière d'innovation, d'urbanisme et de langues officielles. CIC élaborera aussi avec ses partenaires des stratégies de régionalisation de l'immigration qui permettront de mieux répartir les avantages de l'immigration d'un

45 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/fedprov.html> pour des détails sur les accords fédéraux-provinciaux/territoriaux.

46 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0235-f.html>.

bout à l'autre du pays. CIC aidera de plus DRHC ainsi que les provinces et territoires à éliminer les obstacles à l'intégration, en ce qui touche par exemple la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger.

Fort de ses réalisations, CIC contribuera, à moyen et à long terme, à l'atteinte des grands objectifs énoncés dans le discours du Trône, en misant sur la collaboration de ses partenaires stratégiques.

Intégrer les facteurs propres à chaque sexe et liés à la diversité dans les activités de CIC

CIC s'est engagé à intégrer les facteurs propres à chaque sexe et liés à la diversité dans ses activités ayant trait à l'élaboration des politiques, aux programmes et à la législation. La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* comporte une exigence inédite : faire rapport annuellement au Parlement sur les répercussions de la loi et de son règlement d'application du point de vue de l'analyse comparative entre les sexes.

Pour satisfaire à cette nouvelle exigence, CIC mettra au point des mécanismes de collecte et d'analyse des données sur les différences entre les sexes dans l'ensemble du Ministère, ainsi qu'un cadre pour communiquer l'information. Également au cours de la période visée, le Ministère publiera un cadre d'analyse sur l'égalité des sexes et la diversité, dont il fera la promotion au cours d'un lancement public. Il publiera en outre, en guise de complément, un guide présentant les méthodes et les outils propres à l'analyse comparative entre les sexes, qu'il aura préalablement peaufinés. Le Ministère amorcera aussi la préparation d'un cadre de reddition de comptes et d'une stratégie de mesure du rendement pour ces activités.

CIC continuera à consulter les organismes non gouvernementaux, canadiens et internationaux, ainsi que les autres ministères fédéraux, pour obtenir leurs avis sur les questions liées aux rapports sociaux entre les sexes et aux migrations. De plus, pour que ses employés puissent intégrer ce type d'analyse à leurs activités, le Ministère continuera d'offrir à tous ses employés une formation sur l'analyse comparative entre les sexes.

Effectuer des recherches stratégiques pour contribuer à l'élaboration des politiques et des programmes

Pour prendre des décisions éclairées quant aux orientations à suivre et aux programmes à concevoir, il faut pouvoir s'appuyer sur des recherches objectives et effectuées en temps opportun. Les recherches stratégiques que CIC accomplira au cours des prochaines années consisteront essentiellement à analyser les principaux ensembles de données qui sont disponibles depuis peu, notamment l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, le recensement de 2001 et les données sur la performance économique contenues dans la Banque de données longitudinales sur les immigrants. CIC compte utiliser ces nouvelles données en 2003-2004 pour enrichir sa série de rapports sur les résultats économiques des immigrants, afin d'appuyer davantage les programmes fédéraux et provinciaux d'immigration. CIC complétera également sa série de profils des immigrants dans les 13 principales régions métropolitaines du Canada, d'après les nouvelles données du recensement.

Comme la connaissance des langues officielles est l'un des principaux indicateurs du succès économique des immigrants, CIC doit disposer de données fiables sur ce sujet pour établir ses politiques. Il comblera cette lacune en effectuant, en 2003-2004, un sondage pilote auprès des nouveaux arrivants sur leur connaissance des langues officielles au moment d'obtenir la citoyenneté.

CIC s'efforce aussi de se rapprocher des secteurs public et privé et de susciter des discussions éclairées sur les questions d'immigration. Ainsi, en 2003-2004, CIC publiera un nouveau trimestriel sur le Web qui traitera des divers aspects de la citoyenneté et de l'immigration.

CIC maintiendra son programme de recherche sur l'opinion publique, qui contribue à l'élaboration et à la diffusion des politiques et des programmes dans l'ensemble du Ministère.

Promouvoir la recherche universitaire et les échanges avec les décideurs

CIC s'est engagé à favoriser la recherche indépendante sur les questions d'immigration. Financé par un regroupement de 11 ministères et organismes fédéraux, la direction globale et la coordination étant assurées par CIC, le projet Metropolis⁴⁷ vise à accroître la capacité de recherche des universités et à encourager les décideurs à tenir compte des résultats de ces recherches au moment d'établir des orientations dans des domaines touchant les migrations, l'intégration et la diversité. Au moyen de conférences, colloques, ateliers et instituts de perfectionnement professionnel, Metropolis est au service de la politique publique à tous les paliers de l'administration. De plus, de concert avec la Fédération canadienne des municipalités, Metropolis aide les villes canadiennes à se doter de stratégies d'intégration efficaces des immigrants et des réfugiés de diverses origines raciales et ethnoculturelles.

Précisons que 15 universités canadiennes et environ 500 chercheurs participent au projet Metropolis par l'intermédiaire de quatre centres d'excellence. Grâce à ce vaste réseau, Metropolis offre aux chercheurs universitaires, aux décideurs gouvernementaux et aux organismes non gouvernementaux du Canada l'occasion d'échanger, dans une grande mesure, sur les questions liées à l'immigration. Metropolis a également créé des alliances stratégiques avec des chercheurs et des décideurs de l'étranger, notamment l'UNESCO, le Centre international pour le développement des politiques migratoires et l'Organisation internationale pour les migrations.

Parmi les principales activités prévues pour 2003-2004, l'équipe du projet Metropolis à CIC organisera la conférence annuelle Metropolis, qui se tiendra à Edmonton en 2003. Elle jouera aussi un rôle de premier plan dans la planification des conférences internationales Metropolis de Vienne (2003) et de Miami (2004). De plus, l'équipe poursuivra la construction du site Web de Metropolis (qui permet d'accéder aux exposés de principe et aux rapports de recherche, et favorise l'échange d'information); elle continuera à publier le bulletin Metropolis et à superviser la publication d'un périodique approuvé par les pairs, la *Revue de l'intégration et de la migration internationale*. L'équipe organisera aussi des séminaires, ateliers et instituts de formation dans diverses régions du Canada.

47 Voir http://canada.metropolis.net/frameset_f.htm.

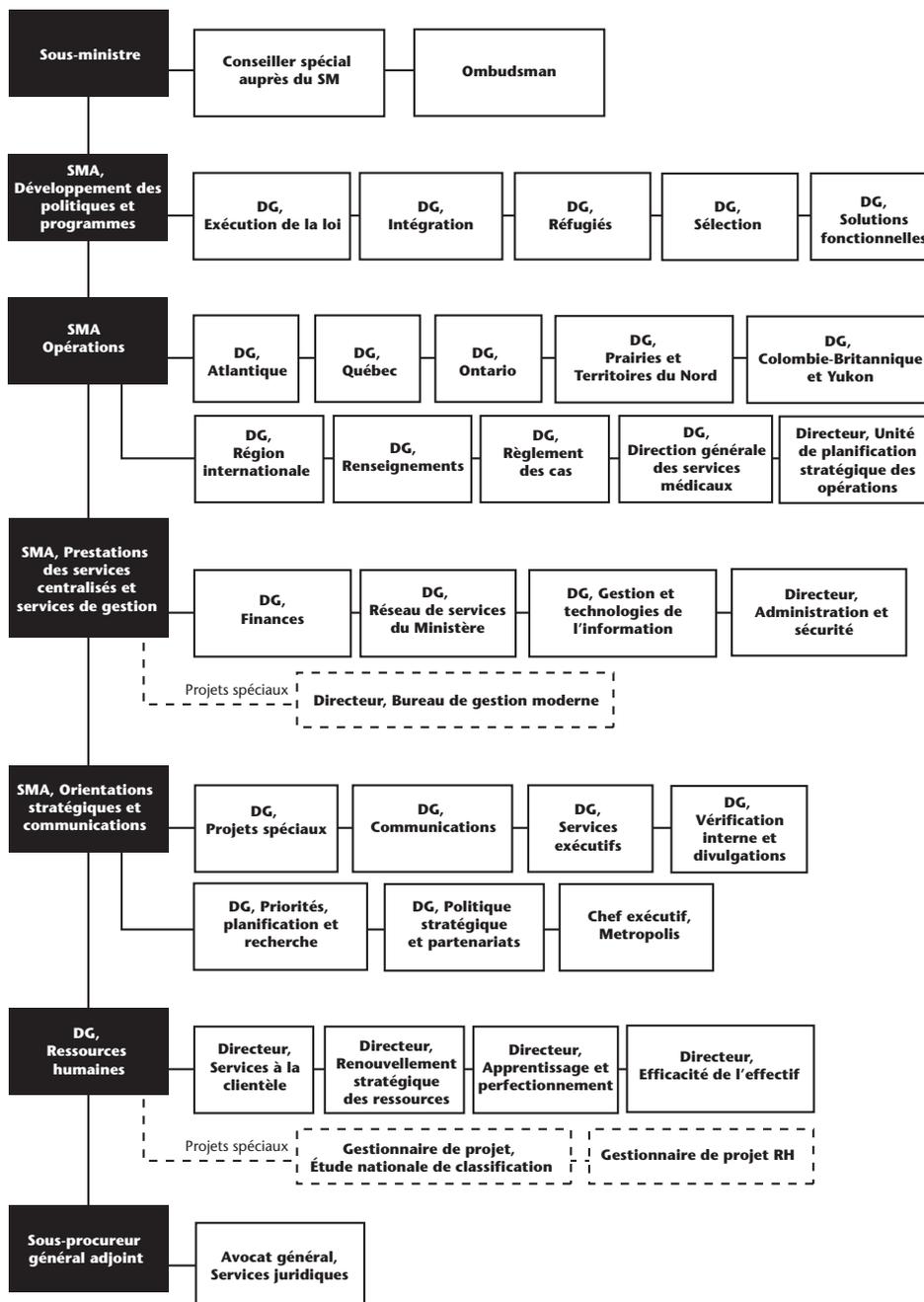
Partenariats stratégiques et initiatives horizontales

Résultats prévus

Mesures	Activités clés
Renforcer les partenariats intergouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de collaborer avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour assurer la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger. • Établir des principes pour guider la mise en œuvre des stratégies de régionalisation de l'immigration, de concert avec les partenaires provinciaux et territoriaux.
Accroître la collaboration interministérielle	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les partenariats stratégiques avec les ministères fédéraux et provinciaux et les principaux intervenants, de manière surtout à soutenir le programme d'action du gouvernement canadien.
Intégrer les facteurs propres à chaque sexe et liés à la diversité	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des mécanismes de collecte et d'analyse des données. • Préparer un cadre pour la présentation du rapport annuel au Parlement. • Publier, lancer et promouvoir le cadre d'analyse de l'égalité des sexes et de la diversité. • Produire le guide sur les méthodes et les outils de l'analyse comparative entre les sexes. • Poursuivre la formation du personnel de CIC.
Effectuer des recherches stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Terminer les rapports de recherche sur les retombées économiques de l'immigration. • Établir le profil des immigrants des 13 principales régions urbaines, d'après les résultats du recensement de 2001. • Mener un sondage auprès des immigrants sur leur connaissance des langues officielles au moment d'obtenir la citoyenneté. • Produire une publication trimestrielle sur le Web pour rejoindre les secteurs public et privé.
Promouvoir la recherche universitaire et les échanges avec les décideurs	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la conférence annuelle Metropolis (Edmonton). • Participer à la planification des conférences internationales Metropolis (Vienne et Miami).

Section V : Organisation

A. Organigramme du Ministère



B. Responsabilités

Ministre : L'honorable Denis Coderre est le ministre responsable de Citoyenneté et Immigration Canada.

Sous-ministre : Michel Dorais rend compte au ministre et est appuyé par quatre sous-ministres adjoints* qui relèvent de lui.

Sous-ministre adjoint, Orientations stratégiques et communications : Alfred A. MacLeod relève du sous-ministre. Le Secteur des orientations stratégiques et des communications contribue surtout au secteur d'activité *fournir des services ministériels*.

Sous-ministre adjoint, Opérations : Lyse Ricard relève du sous-ministre. Le Secteur des opérations contribue surtout aux secteurs d'activité suivants : *maximiser les avantages des migrations internationales, maintenir la tradition humanitaire du Canada, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et gérer l'accès au Canada*.

Sous-ministre adjoint, Développement des politiques et des programmes :

Daniel Jean relève du sous-ministre. Le Secteur de la politique et des programmes contribue surtout aux secteurs d'activité suivants : *maximiser les avantages des migrations internationales, maintenir la tradition humanitaire du Canada, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et gérer l'accès au Canada*.

Sous-ministre adjoint, Prestation des services centralisés et des services de gestion :

John McWhinnie relève du sous-ministre. Le Secteur de la prestation des services centralisés et des services de gestion contribue surtout aux secteurs d'activité suivants : *maximiser les avantages des migrations internationales, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et fournir des services de gestion*.

* Même si tous les sous-ministres adjoints participent aux cinq secteurs d'activité, seuls leurs principaux secteurs de responsabilité sont indiqués.

C. Dépenses prévues

Tableau 5.1 : Dépenses nettes prévues par secteur d'activité (en millions de dollars) et équivalents temps plein

Secteurs d'activité	Dépenses prévues 2003-2004	ETP*
Maximiser les avantages des migrations internationales	119,8	1 363
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	96,8	152
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants	396,4	525
Gérer l'accès au Canada	263,1	2 152
Fournir des services de gestion	194,3	1 323
Total ETP		5 515
Dépenses nettes prévues	1 070,4	

* Ces chiffres ne comprennent pas les 1 177 agents recrutés sur place qui travailleront dans les bureaux à l'étranger pour le compte du programme d'immigration en 2003-2004. CIC couvre tous les coûts qui en découlent au moyen d'un transfert permanent au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Tableau 5.2 : Dépenses prévues—Concordance des résultats stratégiques et des secteurs d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Résultats stratégiques				Total des dépenses prévues 2003–2004
	Maximiser les avantages des migrations au Canada	Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se rétablir	Favoriser l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants	Gérer l'accès au Canada	
Maximiser les avantages des migrations internationales	119,8				119,8
Maintenir la tradition humanitaire du Canada		96,8			96,8
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants			396,4		396,4
Gérer l'accès au Canada				263,1	263,1
Fournir des services de gestion	49,9	6,3	23,8	114,3	194,3
Total	169,7	103,1	420,2	377,4	1 070,4

Tableau 5.3 : Dépenses prévues en millions de dollars et équivalents temps plein

	Dépenses prévisionnelles 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
Budgétaires du Budget principal des dépenses	927,1	1 029,7	974,2	971,0
Non budgétaires du Budget principal	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Moins recettes disponibles	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total du Budget principal des dépenses	927,1	1 029,7	974,2	971,0
Rajustements des Redressements aux dépenses prévues*	77,9	40,7	34,5	23,6
Dépenses prévues nettes	1 005,0**	1 070,4	1 008,7	994,6
Moins recettes non disponibles	433,1	433,1	425,1	425,1
Plus coût des services reçus sans frais	240,2	283,3	283,3	283,3
Coût net du programme	812,1	920,6	866,9	852,8
Équivalents temps plein	4 990	5 515	5 234	5 062

* Les rajustements tiennent compte du Budget supplémentaire des dépenses pour 2002-2003 et des approbations obtenues pour les années ultérieures depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence.

** Représente la prévision la plus juste du total net des dépenses prévues à la fin de l'exercice.

Dans l'ensemble, le montant net des dépenses prévues diminue sur la période de trois ans. Les dépenses prévues pour 2003–2004 et pour 2004–2005 sont supérieures à celles indiquées pour 2002–2003 en raison des mesures annoncées dans le Budget de 2003. Les dépenses prévues pour 2003-2004 sont plus élevées que celles prévues pour les deux années suivantes pour deux raisons principales : l'investissement lié à la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et les initiatives concernant la carte de résident permanent et le Système mondial de gestion des cas. Par ailleurs, une partie des fonds affectés en 2002-2003 a été reportée en 2003-2004. Cette baisse est toutefois en partie compensée par une augmentation des fonds versés en application de l'Accord Canada-Québec. Les dépenses prévisionnelles pour 2002-2003 englobent les coûts supplémentaires entraînés par le Programme fédéral de santé intérimaire.

Section VI: Annexes

Annexe 1

Tableau 6.1 : Sommaire des paiements de transfert (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses prévisionnelles 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants—				
Subventions				
• Compensation pour l'Accord Canada-Québec	157,4	164,1	172,0	179,2
Total des subventions	157,4	164,1	172,0	179,2
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants—				
Contributions				
• Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants	26,5	30,0	29,9	26,4
• Programme d'accueil	2,8	2,8	2,8	2,8
• Cours de langue pour les immigrants au Canada	100,3	100,4	100,4	100,4
• Contributions aux provinces	45,1	45,1	45,1	45,1
Maintenir la tradition humanitaire du Canada—				
Contributions				
• Programme d'aide aux rétablissement	42,8	47,2	45,0	45,0
• Organisation internationale pour les migrations	2,0	2,0	2,0	2,0
Total des contributions	219,5	227,5	225,2	221,7
Total des paiements de transfert	376,9*	391,6	397,2	400,9

*Représente les prévisions les plus justes des dépenses totales prévues à la fin de l'exercice.

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2003-2004 et les années suivantes tiennent compte de l'augmentation de la somme versée en vertu de l'Accord Canada-Québec.

Annexe 2

Aperçu des programmes de paiements de transfert

Programme d'aide au rétablissement		
Objectif Offrir un soutien du revenu et une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés et aux cas d'ordre humanitaire acceptés pour rétablissement au Canada et qui ont besoin d'aide financière ou ont des besoins spéciaux.	Résultats prévus <ul style="list-style-type: none">• Les réfugiés ayant un revenu insuffisant peuvent recevoir des prestations couvrant les premières nécessités de l'existence pour une période allant jusqu'à 12 mois ou jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes, selon la première de ces éventualités.• Les réfugiés ayant des besoins spéciaux peuvent recevoir des prestations couvrant les nécessités de l'existence pour une période pouvant aller jusqu'à 24 mois.• Les fournisseurs de services offrent efficacement une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés pris en charge par le gouvernement.	Jalons <ul style="list-style-type: none">• Au cours des prochaines années, CIC préparera le cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions, afin de guider l'évaluation, la mesure du rendement et les activités de normalisation administrative.
Cours de langue pour les immigrants au Canada		
Objectif Favoriser l'intégration en donnant des cours de langue de base aux immigrants adultes (dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada).	Résultats prévus <ul style="list-style-type: none">• Les nouveaux arrivants acquièrent des compétences linguistiques jusqu'à un seuil de base.	Jalons <ul style="list-style-type: none">• Au cours des prochaines années, CIC préparera le cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions, afin de guider l'évaluation, la mesure du rendement et les activités de normalisation administrative.
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants		
Objectif Fournir divers services aux nouveaux arrivants, entre autres : accueil, orientation, traduction et interprétation, aiguillage vers les ressources communautaires, orientation paraprofessionnelle, renseignements généraux et services liés à l'emploi.	Résultats prévus <ul style="list-style-type: none">• Les nouveaux arrivants sont mis en contact avec les services sociaux et leur collectivité, selon les besoins.	Jalons <ul style="list-style-type: none">• Au cours des prochaines années, CIC préparera le cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions, afin de guider l'évaluation, la mesure du rendement et les activités de normalisation administrative.

Programme d'accueil

Objectif

Recruter, former, jumeler et surveiller les bénévoles qui aident les nouveaux arrivants à s'établir, à s'adapter et à s'intégrer à la vie canadienne.

Résultats prévus

- Les nouveaux arrivants reçoivent de l'aide pour s'intégrer à la société canadienne.

Jalons

- Au cours des prochaines années, CIC préparera le cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions, afin de guider l'évaluation, la mesure du rendement et les activités de normalisation administrative.

Contributions aux provinces responsables des services d'établissement et d'intégration dans le cadre d'un accord fédéral-provincial (Colombie-Britannique et Manitoba)

Objectif

Fournir des services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants au Manitoba et en Colombie-Britannique.

Résultats prévus

- Les provinces fournissent efficacement des services d'établissement et d'intégration.

Jalons

- Les provinces fournissent le plan annuel des services et le rapport annuel.

Compensation versée au titre de l'Accord Canada-Québec

Objectif

Protéger le poids démographique du Québec à l'intérieur du Canada et intégrer les immigrants de cette province en respectant l'identité distincte du Québec.

Résultats prévus

- L'accueil, les services linguistiques et d'intégration culturelle fournis par le Québec, pris globalement, correspondent aux services offerts par le Canada dans le reste du pays.
- Les services offerts par le Québec sont fournis sans discrimination à tout résident permanent du Québec, que cette personne ait ou non été sélectionnée par la province.

Jalons

- Dans le cadre de l'Accord, on a créé un comité mixte de responsables fédéraux et provinciaux pour mener une étude périodique des services d'accueil et d'intégration fournis par le Canada et le Québec.

Annexe 3

Tableau 6.2 : Coût net des programmes de CIC pour 2003-2004 (en millions de dollars)

	Total
Dépenses prévues nettes	1 070,4
Plus : Services reçus sans frais	
• Installations (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	31,8
• Part de l'employeur des avantages sociaux des employés liés aux cotisations et coûts des assurances payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	20,8
• Coûts liés à l'indemnisation des accidents du travail (Développement des ressources humaines Canada)	0,1
• Services juridiques (Ministère de la Justice)	35,7
• Services d'immigration à l'étranger (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international)	194,9
Moins : Recettes non disponibles	433,1
Coût net des programmes	920,6

Annexe 4

Tableau 6.3 : Recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes prévisionnelles 2002–2003	Recettes prévues 2003–2004	Recettes prévues 2004–2005	Recettes prévues 2005–2006
Maximiser les avantages des migrations internationales				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	241,1	234,5	231,3	231,3
• Frais exigés - Immigration	125,0	125,0	125,0	125,0
Maintenir la tradition humanitaire du Canada				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	8,1	8,1	8,4	8,4
• Intérêts du Programme des prêts aux immigrants	1,0	1,0	1,0	1,0
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants				
• Recouvrement des coûts de la citoyenneté	20,9	20,9	20,9	20,9
• Frais exigés - Citoyenneté	13,9	13,9	13,9	13,9
Gérer l'accès au Canada				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	20,0	26,6	21,5	21,5
• Obligations des transporteurs	3,1	3,1	3,1	3,1
Total des recettes non disponibles	433,1*	433,1	425,1	425,1

*Représente la prévision la plus juste du total des recettes non disponibles à la fin de l'exercice.

Annexe 5

Principales initiatives réglementaires

Lois et règlements	Résultats prévus
<p>Le projet de loi C-18 (la nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada et son règlement d'application) a été déposé le 31 octobre 2002, et CIC s'efforcera de le faire adopter en 2003.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Réaffirmer et souligner les valeurs, les droits et les responsabilités de la citoyenneté canadienne.• Réduire ou éliminer la fraude et les risques de fraude dans le processus de demande de la citoyenneté.• Favoriser la reddition de comptes par l'amélioration du programme national d'assurance de la qualité.• Bâtir un Canada plus inclusif.• Favoriser un sentiment d'appartenance et d'attachement au Canada.• Maintenir la confiance du public dans le processus de la citoyenneté.
<p>La <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> et son règlement d'application sont entrés en vigueur le 28 juin 2002. Des retouches seront apportées au règlement en 2003-2004.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Faire en sorte que les travailleurs qualifiés le soient davantage tout en augmentant l'efficacité et l'efficacé du traitement.• Exécuter le programme de façon plus rentable, plus efficace et plus cohérente.• Statuer plus efficacement sur les demandes d'asile.

Annexe 6

Stratégie de développement durable pour 2001-2003

Le 14 février 2001, CIC a déposé devant le Parlement sa deuxième Stratégie de développement durable⁴⁸, pour les années 2001 à 2003. CIC s'y engage à réduire les effets néfastes de ses activités sur l'environnement, à promouvoir une meilleure connaissance des principes et objectifs du développement durable, à mieux intégrer les facteurs environnementaux dans le processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions, à favoriser

la reddition des comptes et à garantir la conformité. Cette année, le Ministère préparera une nouvelle Stratégie de développement durable pour les années 2004 à 2006.

Nous précisons, dans le tableau suivant, les objectifs et les mesures prévues ainsi que les dates cibles du volet de 2003 de la Stratégie de développement durable actuelle du Ministère.

48 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/sdd-2001.html>.

Objectif I : Réduire le plus possible les effets néfastes des activités du Ministère sur l'environnement.

Objectifs prévus	Mesures prévues	Dates cibles
Faire savoir au personnel à l'étranger que CIC appuie les mesures prises par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) afin de rendre ses installations à l'étranger écologiques. Cette activité consiste notamment à répondre aux demandes concernant les statistiques et les mesures de référence pour les pratiques touchant la consommation d'énergie et l'approvisionnement.	Veiller à ce que la liste de contrôle des missions du MAECI soit à la disposition des gestionnaires de centres de responsabilité (CR).	2003
Préparer, de concert avec d'autres ministères gouvernementaux, un ensemble d'indicateurs relatifs à des domaines d'intérêt commun.	Participer aux travaux du groupe de travail interministériel sur la mesure du rendement pour des activités gouvernementales durables. Utiliser des indicateurs pour mesurer le rendement.	2001–2003 2003
Trouver et diffuser des documents pertinents sur les initiatives et politiques d'écologisation et sur les réalisations.	Mettre sur pied un centre de documentation dans le cadre du système de gestion environnementale.	2002–2003
Maximiser les possibilités de superviser la durabilité du parc de véhicules du Ministère, établir des normes nationales et adopter une méthode uniforme de conservation et de suivi des données d'utilisation des véhicules.	Préciser les exigences de rapports et, par la suite, établir une nouvelle méthode de consignation des données d'utilisation des véhicules, notamment des rapports régionaux de lecture mensuelle des odomètres dans le cadre du nouveau système de gestion des véhicules.	2002–2003
Établir la version finale du <i>Guide d'approvisionnement écologique</i> des agents d'approvisionnement, de concert avec les ministères responsables, et le diffuser auprès des gestionnaires.	Diffuser les lignes directrices aux gestionnaires.	2002–2003
Tirer le maximum des possibilités actuelles d'optimisation des locaux et moderniser les programmes avec l'aide du responsable des installations.	Déterminer les installations où il conviendrait d'optimiser l'utilisation des locaux ou de les moderniser.	2001–2003

Objectif II : Sensibiliser le personnel du Ministère, les clients et les intervenants aux principes et objectifs du développement durable.

Objectifs prévus	Mesures prévues	Dates cibles
Préparer une stratégie de communication pour mieux sensibiliser le personnel à la question du développement durable.	Élargir les activités ministérielles de sensibilisation. Tenir à jour les sites Internet et Intranet de CIC. Organiser des activités et des remises de prix dans le cadre de la Semaine de l'environnement.	2003 2001–2003 2001–2003

Objectif III : Mieux intégrer les questions environnementales aux mécanismes d'élaboration des politiques et de prise de décisions du Ministère.

Objectifs prévus	Mesures prévues	Dates cibles
Accroître la base de connaissances de CIC en augmentant sa capacité de recherche et d'analyse.	Obtenir des données de recherche et de l'information sur les programmes de CIC, par exemple le Système mondial de gestion des cas, l'initiative Gouvernement en direct, l'entrepôt de données, la stratégie de mesure du rendement et le projet Metropolis.	2001–2003
	Participer à des réseaux de recherche et à des groupes de travail pour recueillir de l'information sur le développement durable et les approches à cet égard et intégrer le point de vue de la citoyenneté et de l'immigration aux enjeux stratégiques horizontaux.	2001–2003
	Veiller à ce que le personnel et les décideurs chargés des politiques et des programmes aient accès à l'information nécessaire sur les répercussions socio-économiques et environnementales des politiques et des programmes de CIC.	2001–2003
Intégrer les questions d'environnement dans les mécanismes de planification, d'élaboration de politiques et de mise en œuvre de CIC.	Prendre part au réseau interministériel dans le cadre p. ex. du Projet de recherche sur les politiques et des consultations connexes, afin d'arrêter des options pour intégrer les questions d'environnement dans les politiques et les programmes ministériels.	2001–2003
	Veiller à ce que les aspects de développement durable soient pris en compte dans les consultations sur les cibles d'immigration menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux et des intervenants.	2001–2003
Intégrer les évaluations stratégiques de l'environnement dans le mécanisme d'élaboration des mémoires au Cabinet.	Préparer des mémoires au Cabinet intégrant s'il y a lieu les principes d'évaluation stratégique de l'environnement.	2003

Objectif IV : Favoriser la reddition de comptes et assurer la conformité.

Objectifs prévus	Mesures prévues	Dates cibles
Créer un groupe de travail interministériel pour évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du développement durable.	Évaluer annuellement les initiatives de développement durable pour en faciliter la communication dans le <i>Rapport ministériel sur le rendement</i> et le <i>Rapport sur les plans et les priorités</i> .	2001–2003
Concevoir, mettre en œuvre et améliorer constamment les mesures du rendement afin d'évaluer les politiques et les programmes du Ministère.	Préparer et diffuser un cadre de mesure du rendement.	2003

Index

11 septembre (événements du) 10, 32

A

Accès au Canada 3, 7, 12, 13, 16, 21, 32, 33, 35, 37, 39, 50-52, 59

Accord Canada-Québec 22, 26, 53, 55, 57

Accroître la confiance du public dans la gestion de l'accès au Canada 12, 13

Activités clés 20, 24, 25, 30, 31, 39, 40, 43, 47

Aéroports 9, 33

Affaires étrangères et Commerce international, ministère des (MAECI) 10, 13, 23, 33, 62

Agence canadienne de développement international (ACDI) 23

Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) 10, 34, 36, 39

Agences fédérales américaines d'inspection 34

Ambassades (canadiennes) 9

Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada 16, 32

Asile 7, 10, 13, 21, 23-25, 36, 44, 60

Attaques/activités terroristes 21, 35

Atténuation des risques 34, 39

Australie 24, 38

B

Banque de données longitudinales sur les immigrants 45

Bureau de gestion moderne 41

Bureau des conférenciers immigrants 29, 31

Bureaux des visas 17, 27, 32, 33

C

Cadre d'analyse sur l'égalité des sexes et la diversité 45

Cadre de gestion des risques des frontières multiples 34

Campagne *Le Canada, un pays pour nous tous!* 29

Canpass 34, 39

Capacité d'élaboration de politiques 42, 43

Carte de résident permanent 4, 11, 13, 16, 32, 35, 39, 53

Centre international pour le développement des politiques migratoires 46

Centres nationaux d'expertise 34

Certificat du mérite civique 29, 31

Cibles d'immigration 15, 17, 18, 20, 44

Citoyenneté 3-10, 12, 14, 16, 22, 26-29, 31, 42, 45, 47, 50, 59, 60, 63

Cohésion sociale 44

Collectivités 3, 9, 12, 27, 44, 30

Colombie-Britannique (C.-B.) 26, 28, 30, 44, 57

Comité de gouvernance des innovations fonctionnelles 41

Commissaires à la citoyenneté 3, 29, 31

Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) 10, 15, 21, 23, 24

Communauté(s) de langue officielle en situation minoritaire 12, 27, 30, 44

Compétences 10, 12, 15, 17, 19, 20, 22, 37, 44, 56

Contributions 28, 30, 55, 57

Conseil du Trésor 5, 15, 42, 58

Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et l'immigration en Europe, en Amérique du Nord et en Australie (GCI) 24

Continuer la mise en œuvre de la gestion moderne 10, 12, 13, 41, 43

Convention de Genève 21

Cours de langue 9, 56

Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) 28, 56

Crime organisé 35

Crimes contre l'humanité 26

Crimes de guerre 26, 35
Criminels 33, 37, 38

D

Demandes 3, 9-11, 13, 18, 21, 23, 26, 32, 37, 60, 62
Département de la sécurité intérieure (États-Unis) 23, 35
Dépenses prévisionnelles 53
Dépenses prévues 5, 14-16, 21, 26, 32, 51-53, 55, 58
Détention 9, 13, 16, 33, 37, 40
Développement des ressources humaines Canada (DRHC) 10, 12, 18, 27, 45, 58
Développement économique 9, 10
Direction générale de l'exécution de la Loi 32
Direction générale de l'intégration 26
Direction générale de la sélection 17
Direction générale des priorités, de la planification et de la recherche 41
Direction générale des réfugiés 21
Direction générale des services médicaux 36
Direction générale du renseignement 11, 13, 35
Discours du Trône 9, 12, 14, 19, 44
Documentation 62
Dossier passager (DP) 34, 39
Douanes américaines 34, 39
Droits de la personne 11
Droits et responsabilités 12

E

Échange automatisé de données 34
Égalité des sexes 45, 47
Employés (de CIC) 9, 45, 58
Employeurs 11, 27, 44
Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada 45
Entente sur les tiers pays sûrs 3, 23, 38, 40
Entrées illégales/passage de clandestins 32, 36
Équipes intégrées d'exécution de la Loi sur l'immigration 36, 38, 40
Établissement 6, 7, 9, 10, 12, 14-16, 19, 23, 24, 26-28, 30, 34, 35, 40-44, 52, 54, 56, 57

États-Unis (É.-U.) 3, 10, 11, 13, 21, 24, 32-36, 38
Étudiants étrangers 9, 12, 19
Évaluation 22, 27, 28, 33, 35, 41
Exécution (de la loi) 7, 11-13, 16, 18, 28, 30, 32-40
Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) 34, 39

F

Favoriser l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur adaptation et leur intégration à la société canadienne 16, 26
Fédération canadienne des municipalités (FCM) 46
Fonds 12, 16, 17, 19-21, 26, 28, 30, 32, 42, 53,
Formation (du personnel de CIC) 23, 28, 42, 43, 45-47
Fournisseurs de services 22, 26-28, 30, 56
Fraude relative à l'identité 35, 37, 60
Frontière(s) 4, 8, 10, 11, 13, 24, 33-35, 39
Frontières multiples 10, 11, 13, 33, 34, 39

G

Gendarmerie royale du Canada (GRC) 10, 34, 35, 38-40
Gens d'affaires immigrants 18
Gérer l'accès 13, 16, 32, 39, 50-52, 59
Gérer l'accès au Canada 32, 33, 52
Gestion axée sur les résultats 4, 41
Gestion du rendement 42
Gestion du risque 33
Gestion financière 13, 42
Gestion moderne 4, 12, 13, 15, 18, 41, 43
Gouvernement 3, 9-15, 17, 19, 21-24, 26, 27, 30, 32, 33, 35, 36, 38, 41, 42, 44, 47, 56, 63
Gouvernement du Canada 11, 12
Gouvernement en direct (GED) 27, 42, 63
Gouvernements étrangers 10, 35
Guide des méthodes et outils d'analyse comparative entre les sexes 47

H

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) 22, 23, 24

I

Industrie Canada 10, 18
 Information préalable sur les voyageurs (IPV) 34, 39
 Initiative *Cultiver la paix* 29
 Initiative de gestion des coûts 42
 Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) 27
 Initiatives réglementaires 41, 60
 Innovation 10, 12, 17-19, 41, 44
 Instruction civique 29
 Intégration 6, 16, 30, 31, 36, 44-46, 50-52, 54, 56, 57, 59
 Intégrité des documents 11, 35, 36
 Interception 11, 16, 36, 37, 40
 Interdiction 38
 Intervenants 18, 22, 27, 28, 47, 62, 63
 Investisseurs 15, 18-20

J

Juges de la citoyenneté 28, 31
 Justice, ministère de la 58

L

Langues officielles 27, 44, 45, 47, 56
 Leadership 13, 41
 Loi 3, 7, 9-13, 16-19, 21, 22, 26, 28, 29, 31-33, 36-40, 45, 53, 60
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) 9-12, 16-21, 23, 25, 26, 33, 37, 39, 41, 45, 52, 53, 60
Loi sur la citoyenneté 3, 9, 26, 28, 29, 31, 60
Loi sur la citoyenneté au Canada 3, 26, 28, 31, 60

M

Manitoba 22, 26, 28, 30, 44, 57
 Marché du travail 17, 18, 26, 27, 44
 Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada 15, 17
 Mesures 4, 8, 11-13, 15, 16, 20, 24-28, 30, 31, 33, 39, 40, 42, 43, 47, 53, 61-63
 Métropolis 46, 47, 63
 Migrations internationales 50, 51, 59

Ministères/organismes fédéraux 10, 37, 46
 Ministre 3-5, 9, 19, 22, 26, 33, 44, 50
 Ministres provinciaux/territoriaux responsables de l'immigration 9
 Modèle utilisé pour répartir les fonds affectés à l'établissement 28, 30
 Montréal 19, 38, 40

N

Nexus 34, 39
 Nouveaux arrivants 3, 7, 9-13, 16, 20, 22, 26-30, 44, 45, 50-52, 55-57, 59

O

Objectifs humanitaires 13
 Office national du film du Canada (ONF) 29
 Organisation internationale pour les migrations 46

P

Parlement 24, 25, 28, 35, 41, 43, 45, 47, 61
 Partenaires 3, 10-12, 18-20, 22, 27, 30, 32-36, 38-40, 42, 44, 45, 47
 Partenaires internationaux 10, 22, 32, 35, 38, 40
 Partenariat(s) 3, 9, 12, 14, 15, 18-20, 22, 24, 26, 27, 30, 33, 34, 36, 39, 41, 44, 47
 Partenariats intergouvernementaux 44
 Patrimoine canadien 10, 27, 29
 Personnes protégées 18, 22, 24
 Plan d'action sur la frontière intelligente 3, 33, 34, 39
 Plan d'action en gestion financière 42
 Plan d'action de mesure du rendement 41
 Plan d'immigration 18, 22
 Planification stratégique 42, 43
 Portail pour les immigrants (sur internet) 27
 Processus de détermination du statut de réfugié 21
 Programme conjoint d'analyse du renseignement (Canada-États-Unis) 35
 Programme d'accueil 28, 55, 57
 Programme d'aide au rétablissement 21, 22, 24, 28, 56

Programme d'aide pour le parrainage de réfugiés par le secteur privé à Winnipeg 23

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants 28, 56

Programme d'immigration des investisseurs 19, 20

Programme fédéral de santé intérimaire 21, 36, 40, 53

Programme national d'assurance de la qualité (PNAQ) 28

Programmes d'établissement 10, 16, 27, 28, 30

Programmes d'intégration 12, 26

Programmes de paiements de transfert 56

Programmes humanitaires 21

Protection 3, 4, 9-11, 16-18, 21-24, 26, 28, 30, 32, 33, 37, 39, 40, 45, 53, 60

Protéger des réfugiés et des personnes qui ont besoin de se rétablir 15, 21

Provinces/gouvernements provinciaux 10, 30, 44, 63

Q

Québec 22, 24, 26, 44, 53, 55, 57

R

Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 24, 41, 43

Recensement 45, 47

Recherche 10, 41, 45-47, 63

Recherche stratégique 41

Recherche sur l'opinion publique 45

Reddition de comptes (responsabilisation) 5, 16, 18, 28, 35, 42, 43, 45, 60, 63

Rétablissement 15, 21-24, 27, 28, 30, 55, 56

Réfugié(s) 7, 9, 10, 11, 13, 15-18, 21-26, 32, 33, 37, 40, 44, 44-46, 52, 53, 56, 60

Règlement 20, 26, 29, 33, 39, 45, 60

Regroupement familial 18, 20

Renouveler la citoyenneté et l'intégration 12

Renseignement 9, 10, 11, 13, 24, 27, 28, 30, 32-37, 39, 56

Renvoi(s) 9, 16, 33, 38, 40

Répondant/parrainage 11, 18, 20, 22, 23

Répondre aux besoins économiques des Canadiens 12

Réseau de services du Ministère 26

Ressources humaines (à CIC) 13, 42, 43

Résultats prévus 15, 20, 24, 27, 30, 39, 43, 47, 56, 57, 60

Résultats stratégiques 7, 15, 16, 42, 52

Revue de l'intégration et de la migration internationale 46

Risque 4, 10, 13, 32-43, 60

Risques (atténuation des) 4, 11, 13, 32, 34, 36, 37, 39, 40-43, 60

Royaume-Uni (R.-U.) 38

S

Santé 7, 10, 21, 32, 33, 36, 37, 40, 53

Secteurs d'activité 50-52, 55, 59

Sécurité 4, 7, 10, 11, 13, 23, 28, 30, 32-38, 42

Sélection 11, 15, 17-20, 34, 44

Semaine de la citoyenneté du Canada 10

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) 10

Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (SINEU) 34, 39

Services de gestion 50, 51

Stratégie d'innovation 10, 12, 17-19

Stratégie de développement durable 61

Stratégie des solutions fonctionnelles 41

Stratégies de régionalisation 12, 19, 44, 47

Surveillance de la santé 40

Système électronique sur l'état de la demande du cyberclient (EDC) 42, 43

Système mondial de gestion des cas (SMGC) 16, 41, 42, 53, 63

Système national de gestion des cas (SNGC) 35, 39

T

Titres de compétence acquis à l'étranger 12, 19, 44, 45, 47

Toronto 19, 29, 38, 40

Transit (dispositions relatives au) 38, 40

Travailleur(s) qualifié(s) 9-12, 18, 20, 60

Travailleurs temporaires 3, 7, 15, 17, 19, 20, 33, 44

U

UNESCO 46

Union européenne 23, 24, 32

Unités d'analyse des renseignements
concernant les voyageurs (UARV) 34, 39

Unité mixte d'analyse des renseignements
concernant les voyageurs (UMARV) 34

Universités 46

V

Valeurs et éthique 13

Vancouver 19, 29, 38, 40

Visiteurs 7, 9, 15, 17, 19, 20, 33